



Assemblée générale

Soixante-dixième session

109^e séance plénière

Vendredi 1^{er} juillet 2016, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lykketoft. (Danemark)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Il en est ainsi décidé.

Point 114 de l'ordre du jour (suite)

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

e) Nomination de membres du Comité des conférences

Note du Secrétaire général (A/70/107)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à ses 50^e et 82^e séances plénières, tenues le 9 novembre et le 23 décembre 2015, respectivement, l'Assemblée a pris note que le Ghana, la République islamique d'Iran, la Hongrie et le Libéria avaient été nommés membres du Comité des conférences pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2016. Les membres se souviendront également que deux sièges à pourvoir parmi le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et un siège à pourvoir parmi le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, pour une période prenant effet à la date de nomination et venant à expiration le 31 décembre 2018, demeurent vacants. Sur recommandation du Président du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, j'ai nommé l'Allemagne membre du Comité des conférences pour un mandat prenant effet à la date de nomination et venant à expiration le 31 décembre 2018.

Puis-je considérer que l'Assemblée prend note de cette nomination?

Le Président (*parle en anglais*) : S'agissant des deux sièges qui demeurent vacants pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes, j'exhorte ce groupe à présenter ses candidatures le plus tôt possible.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 114 e) de l'ordre du jour.

Point 117 de l'ordre du jour (suite)

La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies

Rapports du Secrétaire général (A/70/674, A/70/826 et A/70/826/Corr.1)

Projet de résolution (A/70/L.55)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres que le Représentant permanent de l'Argentine, S. E. M. Martín Garcia Moritán, et le Représentant permanent de l'Islande, S. E. M. Einar Gunnarsson, en leur qualité de cofacilitateurs du cinquième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale, m'ont fait savoir que le processus de consultation a abouti à un accord sur le projet de résolution A/70/L.55, qui recueille maintenant un large consensus. J'ai fait distribuer le texte du projet de résolution aux membres aujourd'hui et, sous réserve de l'évaluation des incidences budgétaires, j'ai l'intention de le présenter pour examen et adoption par l'Assemblée générale à la 110^e séance plénière, qui se tiendra cet après-midi au titre du point 117 de l'ordre du

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

16-20366(F)



Document adapté

Merci de recycler



jour, intitulé « La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies ».

Je tiens à remercier les cofacilitateurs de leurs efforts acharnés, de leur dévouement et de leur dynamisme, ainsi que toutes les délégations de leur participation constructive tout au long de ce processus important. À l'occasion de ce dixième anniversaire de l'adoption de la Stratégie, l'Assemblée générale sera en mesure d'envoyer un message d'engagement commun en prenant les mesures qui s'imposent pour renforcer la coopération en vue de prévenir et de combattre le terrorisme de manière résolue, coordonnée, non sélective et transparente.

Nous allons maintenant continuer d'entendre les autres orateurs inscrits sur la liste pour la question à l'examen.

Je donne la parole à l'observatrice de l'Union européenne.

M^{me} Jenny (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. L'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie s'associent à la présente déclaration.

Le terrorisme international continue de faire peser une menace très grave sur la paix et la sécurité mondiales. Les deux années écoulées ont illustré plus avant l'évolution rapide des structures, des agents et des techniques des extrémistes violents et des groupes terroristes. Le terrorisme, dont la présence est plus diffuse, est désormais partout. Alors que les menaces anciennes sont toujours d'actualité, des menaces et vulnérabilités nouvelles se sont fait jour. Il est nécessaire d'adapter notre réponse et de tenir compte des implications tirées après les attaques terroristes récentes.

Une nouvelle fois, nous accueillons favorablement le Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent du Secrétaire général (A/70/674), qui constitue un outil clair et équilibré à même d'aider les États dans leurs efforts pour prévenir l'extrémisme violent. Dans sa grande majorité, le Plan reflète ce à quoi l'Union européenne œuvre depuis plus de 10 ans. L'Union européenne et ses États membres se félicitent vivement de l'approche stratégique du Secrétaire général, qui met fortement l'accent sur la prévention du terrorisme et

de l'extrémisme violent et sur la lutte contre ces deux phénomènes, d'autant que nous célébrons cette année le dixième anniversaire de l'adoption de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Le meilleur moyen de circonscrire le problème de la radicalisation conduisant à l'extrémisme violent est d'agir au plus proche des personnes vulnérables et au sein des communautés les plus touchées, en collaboration avec les organisations non gouvernementales, les personnes qui travaillent en première ligne, les organisations de femmes et de la société civile, y compris les groupes de victimes, ainsi que les autorités locales, les milieux universitaires, les écoles, les services de maintien de l'ordre et les agents de sécurité. L'éducation et les programmes d'échanges pour les jeunes sont des domaines qui offrent une occasion incomparable d'aider ces derniers à analyser de manière critique les opinions et discours des extrémistes et peuvent contribuer à mettre au jour les failles de cette propagande. Le système des Nations Unies peut jouer un rôle de premier plan s'agissant de rassembler ces différents acteurs.

L'examen biennal de la mise en oeuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies est un précieux indicateur qui permet aux États Membres de détecter les insuffisances en matière de mise en oeuvre. Néanmoins, deux ans est un intervalle très court pour appliquer des stratégies et plans d'action antiterroristes de longue haleine. Nous suggérons donc, à l'avenir, de repenser intégralement aussi bien la mise en oeuvre de la Stratégie que son cycle d'examen, et notamment de publier des rapports réguliers d'évaluation des besoins, afin de garantir que l'ONU dispose d'une réponse actualisée face à l'évolution constante du terrorisme. L'Union européenne et ses États membres sont disposés à jouer un rôle actif à cet égard.

Nous tenons à remercier l'Argentine et l'Islande d'avoir cofacilité les négociations sur le projet de résolution A/70/L.55 qui doit être adopté aujourd'hui. La tâche n'a pas été facile. Nous prenons bonne note des éléments positifs figurant dans le projet de résolution. En particulier, le texte rappelle à juste titre la résolution 70/254, qui se félicite de l'initiative du Secrétaire général et prend note du Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent, et recommande tout aussi justement que les États Membres envisagent d'appliquer les recommandations du Plan d'action qui les concernent. Nous saluons également le fait que le projet de résolution fasse d'importantes références de fond au rôle des femmes et des jeunes; à l'action menée pour

régler la question des combattants terroristes étrangers et de leur rapatriement; à la lutte contre le financement du terrorisme; et au danger de la radicalisation dans les prisons.

Nous accueillons tout aussi favorablement les références, dans le projet de résolution, au rôle de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et aux forces de l'ordre et instances pénales. On notera que le projet de résolution souligne l'importance de systèmes de justice pénale fondés sur le respect des droits de l'homme et de l'état de droit. Le projet de résolution contient en outre des dispositions clefs sur la nécessité d'empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive; de prévenir, de combattre et d'éliminer l'utilisation illicite des armes légères et de petit calibre par les terroristes; et sur le fait que l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme doit prêter une attention plus soutenue à la question des engins explosifs improvisés.

Mais nous devons également avoir conscience que le projet de résolution qui va être adopté n'aborde pas certaines questions majeures de la manière dont nous aurions voulu qu'elles le soient. Au début des négociations, nous avons très clairement fait savoir que les États Membres devaient réfléchir aux fonctions essentielles dont nous voulions que l'ONU s'acquitte en matière de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent. Nous avons demandé un inventaire honnête de ce que l'ONU accomplit avec efficacité – l'évaluation des menaces, le suivi de l'application des résolutions, l'identification des besoins et des lacunes et l'aide au renforcement des capacités –, et de ce qu'il est possible d'améliorer – la coordination en interne et en externe, l'orientation stratégique et les communications externes. Nous aurions dû examiner comment nous pouvions combler les lacunes qui caractérisent le dispositif actuel afin que l'ONU puisse jouer son rôle central et appliquer une démarche intégrée à l'échelle du système. Malheureusement, le projet de résolution ne traduit pas de vision ambitieuse à cet égard, et nous le déplorons.

En outre, le dixième anniversaire aurait été une bonne occasion de mieux structurer le projet de résolution sur l'examen de la Stratégie afin de rendre nos travaux plus visibles et plus accessibles aux acteurs à l'extérieur de l'Organisation et de mettre en lumière les nouvelles tendances. Le respect des droits de l'homme pour tous et l'état de droit sont les fondements de la lutte contre le terrorisme – et sont indispensables à tous

les niveaux de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies –, et l'Union européenne aurait accueilli favorablement un projet de résolution plus ambitieux concernant cet important pilier. Le texte aurait pu évoquer davantage la nécessité d'accorder une plus grande attention aux violations des droits de l'homme et actes de violence terroriste contre les personnes appartenant à des minorités religieuses, en particulier au Moyen-Orient, où ils sont susceptibles de constituer des crimes contre l'humanité, des actes de génocide ou des crimes de guerre.

Par ailleurs, nous aurions souhaité voir le projet de résolution insister davantage sur les victimes du terrorisme et leurs familles, qui sont un maillon essentiel des efforts antiterroristes de l'Union européenne. L'Union entend faire en sorte que les intérêts des victimes soient davantage représentés au niveau européen et accroître la sensibilisation des citoyens européens afin de renforcer la solidarité européenne avec les victimes du terrorisme. Les victimes du terrorisme occupent une place importante au sein du Réseau de sensibilisation à la radicalisation, dont un sous-groupe se consacre spécifiquement à faire entendre leur voix. Le portail Web créé par l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme pour les victimes constitue également une initiative importante pour sensibiliser la population au niveau mondial et aider les États Membres par le biais de programmes d'assistance à l'intention des victimes et de leurs familles.

Le combat mené contre le financement du terrorisme est une autre composante clef de la stratégie antiterroriste. À cet égard, nous regrettons que le projet de résolution ne mentionne pas le rôle du Groupe d'action financière. La coopération avec le secteur privé et le partage de renseignements financiers et d'informations sur les enquêtes sont des domaines sur lesquels l'Union européenne et ses États membres concentrent leurs efforts. Afin de combler les lacunes existantes et conformément à la résolution 2199 (2015) du Conseil de sécurité, dans laquelle celui-ci note entre autres avec préoccupation, au paragraphe 16, que des groupes terroristes génèrent des revenus en procédant au pillage et à la contrebande d'objets appartenant au patrimoine culturel provenant de sites en Syrie et en Iraq, l'Union continuera de prendre activement les devants pour lutter contre cette méthode lucrative de financement en recensant les pratiques optimales et en suivant du début à la fin les flux financiers, y compris en provenance de juridictions offshore. Nous comptons sur le travail effectué par le Groupe d'action financière

pour garantir que nous tirons pleinement parti du potentiel de l'arsenal dont nous disposons pour lutter contre le financement du terrorisme.

Approfondir le consensus international et renforcer les efforts internationaux de lutte contre le terrorisme restent des objectifs clefs de l'Union européenne et de ses États membres. C'est pourquoi nous appuyons pleinement le rôle cardinal que joue l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention et de lutte face à l'extrémisme violent et au terrorisme, et ce, dans le plein respect du droit international et des droits de l'homme. Nous avons à coeur d'appuyer l'ONU, et un système international fondé sur l'état de droit et les droits de l'homme. Nous continuerons à soutenir fermement la coopération internationale contre le terrorisme, ainsi qu'à oeuvrer en faveur des normes de l'ONU en matière de lutte contre le terrorisme, notamment lorsque la protection des droits de l'homme et la promotion de l'état de droit en sont la pierre angulaire.

L'Union européenne et ses États membres sont disposés à faire profiter les pays de leur expérience et de leur savoir-faire dans ce domaine, s'agissant en particulier des considérations relatives aux droits de l'homme en lien avec l'appui à la lutte contre le terrorisme. Notre objectif est d'apporter notre concours aux pays en renforçant les capacités dans les domaines de l'état de droit, de la justice pénale et de la répression, et dans le cadre de la protection et de la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Cela nécessite, avant toute chose, un consensus politique entre nos partenaires. C'est ce que nous avons l'intention de faire en tant que membre d'autres organisations internationales compétentes, en particulier le Forum mondial de lutte contre le terrorisme, qui a été créé pour aider l'Organisation des Nations Unies à mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale. Parce que l'ONU ne peut pas et ne doit pas avoir à faire cavalier seul, nous appelons le système des Nations Unies et tous les États Membres à poursuivre et intensifier la coopération avec le Forum mondial de lutte contre le terrorisme et les autres organisations internationales compétentes.

L'Union européenne et ses États membres concordent pleinement avec le rapport du Secrétaire général (A/70/826) d'après lequel le nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) – en particulier l'objectif de développement durable 16 sur l'édification de sociétés pacifiques, justes et inclusives – contribuera à nos

efforts pour éliminer l'un des principaux facteurs de propagation du terrorisme. C'est pourquoi l'Union européenne prône une conception globale de la lutte contre le terrorisme.

La participation de la communauté est également un outil important dans la lutte contre l'utilisation d'Internet et des médias sociaux à des fins terroristes. Le matériel et la propagande extrémistes sont facilement accessibles en ligne sur les sites de discussion. Par ailleurs, nous devons, à l'appui de la recommandation du Secrétaire général, coopérer étroitement avec la société civile et le secteur privé pour relever les défis auxquels nous avons affaire en ligne tout en protégeant le droit à la vie privée et la liberté d'expression.

Mardi dernier, le Conseil européen a accueilli avec satisfaction l'adoption de la nouvelle stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne, présentée par la Haute Représentante. Cette stratégie souligne que l'Union européenne entend respecter en tout temps ses valeurs, à l'intérieur comme à l'extérieur. C'est le meilleur antidote que nous ayons à notre disposition contre l'extrémisme violent et le terrorisme.

Je voudrais, pour terminer, souligner que, plus que jamais, nous devons rester unis dans nos efforts pour créer un front solide contre toutes les formes et manifestations du terrorisme et de l'extrémisme violent. Dans le cadre de nos efforts communs, nous devons veiller à faire du respect des droits de l'homme et de l'état de droit le socle de la lutte contre le terrorisme.

M. Al-Mouallimi (Arabie saoudite) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI).

Les attaques terroristes qui ont eu lieu à l'aéroport d'Istanbul cette semaine nous rappellent que le terrorisme et l'extrémisme violent, qui peut conduire au terrorisme, continuent de porter atteinte à notre objectif commun d'un monde pacifique et prospère. Le dixième anniversaire de l'adoption par consensus de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et son cinquième examen nous offrent l'occasion de réaffirmer notre détermination collective, inébranlable, de lutter contre ce fléau. Dans cet esprit, l'OCI attend avec intérêt l'adoption par consensus du projet de résolution A/70/L.55, qui constituera un nouveau progrès dans la promotion de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale aux niveaux national, régional

et international. Nous remercions les facilitateurs, l'Ambassadeur de l'Argentine, M. García Moritán, et l'Ambassadeur de l'Islande, M. Gunnarsson, ainsi que leur équipe compétente, des efforts inlassables qu'ils ont déployés pour nous présenter un texte de consensus.

Le projet de résolution exprime nos préoccupations concernant certaines nouvelles menaces que font peser le terrorisme et l'extrémisme violent qui conduit au terrorisme, et propose les mesures correctives qui s'imposent. Il souligne la nécessité de s'attaquer à tous les facteurs locaux et externes du terrorisme et de l'extrémisme violent. Sans procéder de façon sélective, l'OCI réaffirme la nécessité de faire des efforts concertés et déterminés pour lutter efficacement contre les causes profondes, les moteurs et les facteurs de propagation du terrorisme, en prévenant, notamment, l'usage illicite de la force et l'agression, et en mettant fin à l'occupation étrangère, aux mesures coercitives unilatérales et à l'injustice politique, économique et sociale.

Le projet de résolution souligne la nécessité de renforcer la coopération ainsi que l'efficacité du travail des différentes entités des Nations Unies dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, et prie le Secrétaire général de présenter de nouvelles propositions concrètes à cet effet d'ici le milieu de l'année prochaine, pour examen par les États Membres. Dans ce contexte, l'OCI souligne la nécessité de renforcer la transparence et la coordination des activités réalisées par les entités des Nations Unies en matière de lutte contre le terrorisme ainsi que d'éviter les redondances. Si l'OCI appuie la cohérence institutionnelle de l'action antiterroriste de l'ONU, nous soulignons également la nécessité de respecter le mandat des différents organes et organismes des Nations Unies.

L'OCI salue le travail accompli par l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et l'engage vivement à poursuivre son travail avec la même diligence et à tenir les États Membres informés de ses progrès. L'OCI note également avec satisfaction l'important travail effectué par le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et son rôle dans le renforcement des capacités des États Membres en matière de lutte contre le terrorisme. À cet égard, l'OCI appelle tous les États Membres à continuer de soutenir le Centre et à contribuer à son développement pour qu'il devienne un centre d'excellence.

Les États membres de l'OCI encouragent l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et les autres organes compétents de l'ONU à approfondir leurs

consultations avec les États Membres durant la phase de planification et de préparation de leurs activités. L'OCI souligne en particulier qu'il est nécessaire d'inclure plus d'informations analytiques dans les rapports du Secrétaire général concernant les ressources requises pour fournir un appui au renforcement des capacités des États Membres conformément à la Stratégie antiterroriste mondiale. Nous souhaitons voir des propositions concrètes sur la mobilisation de ressources destinées à des projets de renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme ainsi que les modalités du projet de fonds proposé par le Secrétaire général à l'appui d'initiatives novatrices visant à prévenir l'extrémisme violent tendant à conduire au terrorisme, comme cela est indiqué dans son plan d'action.

L'OCI constate que le projet de résolution met davantage l'accent sur le règlement de divers aspects et dimensions des menaces terroristes, y compris, mais pas seulement, sur la nécessité de renforcer la coopération internationale concernant le recrutement, les déplacements et le rapatriement des combattants terroristes étrangers ainsi que les poursuites engagées contre eux; une action efficace menée sur plusieurs fronts pour lutter contre le financement du terrorisme et ses liens avec la criminalité transnationale organisée; des mesures éclairées et pragmatiques pour combattre la propagande et les discours terroristes, y compris sur Internet; et une surveillance accrue et des mesures préventives pour empêcher les terroristes d'avoir accès à des armes légères et de petit calibre ainsi qu'à des armes de destruction massive. Les États membres de l'OCI restent déterminés à travailler avec l'ONU et d'autres partenaires compétents pour s'attaquer à ces menaces réelles et potentielles selon une démarche ciblée et axée sur les résultats.

L'OCI relève également que les menaces que représentent le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme pour les femmes, les jeunes et les enfants sont elles aussi prises en compte, puisque le projet de résolution insiste sur la nécessité de s'attaquer efficacement à ces menaces. À cet égard, nous soulignons qu'un engagement soutenu est nécessaire pour permettre aux femmes et aux jeunes de devenir éventuellement des acteurs du changement et de la résilience afin de prévenir l'extrémisme violent au sein de leurs communautés respectives. Les États membres de l'OCI appellent à garantir également les droits et la protection des migrants et des demandeurs d'asile, tout en veillant à ce que les normes et règles

internationalement convenues en leur faveur ne soient pas violées par les terroristes.

L'OCI rappelle son opposition de principe au terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient les auteurs et l'objectif et les lieux où ils sont commis. L'OCI réaffirme donc son rejet sans équivoque de toutes les tentatives visant à associer un pays, une race, une religion, une culture ou une nationalité en particulier avec le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme. Le groupe souligne également qu'il importe de respecter le droit international, le droit international humanitaire, l'état de droit, les droits de l'homme et les libertés fondamentales dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

Dans ce contexte, nous demeurons préoccupés par la montée de l'intolérance et de la discrimination à l'encontre des musulmans dans le monde entier, qui constitue à notre avis un affront à leurs droits de l'homme et à leur dignité. Nous rappelons la résolution du Conseil des droits de l'homme intitulée « Lutte contre l'intolérance, les stéréotypes négatifs, la stigmatisation, la discrimination, l'incitation à la violence et la violence visant certaines personnes en raison de leur religion ou de leur conviction », qui est un instrument important pour lutter contre la radicalisation, la marginalisation et l'exclusion. Nous appelons à sa pleine mise en œuvre par la communauté internationale afin de priver les groupes terroristes de toute justification pour commettre des actes d'extrémisme violent au prétexte de la stigmatisation et de la discrimination ethniques et religieuses. Nous insistons sur l'importance du dialogue interreligieux et interculturel en tant qu'instrument efficace pour lutter contre l'extrémisme et l'incitation à la haine fondée sur la religion.

Les États membres de l'OCI réaffirment l'importance que le groupe attache à la mise en œuvre efficace et complète de la Stratégie antiterroriste mondiale, et la nécessité de mettre en place un solide mécanisme de suivi pour assurer la mise en œuvre équilibrée de ses quatre piliers. L'OCI insiste sur le fait que c'est avant tout aux États Membres qu'il revient d'appliquer la Stratégie, l'Assemblée générale ayant un rôle central à jouer dans le suivi de sa mise en œuvre.

Enfin, l'OCI rappelle que la Stratégie antiterroriste mondiale est un document évolutif qui doit être examiné et révisé régulièrement. Le groupe continuera de contribuer à cet effort de manière prioritaire, y compris au plus haut niveau politique.

M. Barriga (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à adresser nos sincères condoléances à tous ceux qui ont été touchés par les récentes attaques terroristes à Istanbul. De fait, presque chaque jour, nous apprenons qu'une nouvelle abominable attaque terroriste a eu lieu quelque part dans le monde, aussi bien dans des zones touchées par un conflit armé que dans des grandes villes considérées comme paisibles. Nous exprimons notre solidarité avec les victimes du terrorisme partout dans le monde, et nous condamnons fermement tous les actes terroristes, où que ce soit, quels qu'en soient les auteurs et les raisons invoquées. Nous réaffirmons en outre notre volonté de contribuer dans toute la mesure possible à la lutte internationale contre le terrorisme sous tous ses aspects, notamment en coopérant avec les organes compétents de l'ONU et en appliquant la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Nous sommes résolument convaincus que l'Assemblée générale doit continuer de jouer un rôle de premier plan dans la définition des activités menées par l'ONU pour lutter contre le terrorisme, aux côtés du Conseil de sécurité et du Conseil des droits de l'homme.

Dans ce contexte, nous tenons à remercier les Représentants permanents de l'Argentine et de l'Islande des efforts acharnés qu'ils ont déployés pour conduire les consultations relatives à l'examen de la Stratégie.

L'équilibre entre ses quatre piliers, à savoir éliminer les conditions propices à la propagation du terrorisme, prévenir et combattre le terrorisme, renforcer les capacités et assurer le respect des droits de l'homme et de l'état de droit, est un aspect important de la Stratégie. Les États et l'ONU doivent mettre en œuvre ces quatre piliers de manière égale. Dans les faits, ce n'est toutefois souvent pas le cas. Les mesures visant à garantir le respect des droits de l'homme et de l'état de droit en tant que fondement de la lutte contre le terrorisme sont souvent simplement considérées comme secondaires, au mieux. Au pire, les opérations de lutte antiterroriste sont menées sans tenir dûment compte des droits de civils innocents et, parfois, des populations civiles deviennent même des cibles pour des raisons politiques.

Les gouvernements qui participent activement à la lutte contre le terrorisme doivent s'assurer qu'ils ne contribuent pas sans le vouloir à des résultats qui trahissent les valeurs que nous nous employons tous à défendre. Des définitions trop larges du terrorisme au niveau national peuvent porter atteinte au droit à la liberté d'expression et d'association. La surveillance de

masse, à l'échelle nationale et à l'étranger, peut porter atteinte au droit au respect de la vie privée. Les activités de maintien de l'ordre et les opérations militaires ont souvent du mal à trouver un juste milieu entre la nécessité légitime de poursuivre les terroristes, d'une part, et les risques inacceptables auxquels elles exposent les civils innocents, d'autre part. Les gouvernements doivent respecter scrupuleusement les principes de légalité, de nécessité et de proportionnalité dans leurs actions, principes qui constituent précisément le socle du droit des droits de l'homme et du droit international humanitaire. C'est aussi une importante responsabilité pour l'ONU. Alors que nous nous orientons vers une assistance plus efficace aux États et vers un renforcement accru de leur capacité, ceux qui la fournissent doivent être très attentifs à ce que les droits de l'homme soient pleinement intégrés dans leurs activités.

Notre principale difficulté continue de résider dans le pilier I, à savoir les mesures à prendre pour éliminer les conditions propices à la propagation du terrorisme. Beaucoup de ces conditions sont au cœur même des luttes que l'ONU est censée mener, que ce soit ou non dans le contexte de la lutte antiterroriste – contre les conflits non réglés, l'absence d'état de droit, les violations des droits de l'homme, la discrimination et l'exclusion, la marginalisation socioéconomique, etc. L'état actuel de notre riposte au terrorisme mondial est donc aussi le reflet de la position des États Membres de l'ONU dans leur ensemble. Si nous voulons faire plus que nous limiter à combattre les symptômes du terrorisme, alors il faut que tous les États Membres s'engagent vraiment à coopérer pleinement au sein de tous les organes de l'ONU compétents. Cela suppose, en particulier, une coopération accrue au Conseil de sécurité, qui a été incapable de faire face efficacement à nombre de conflits violents, pour une part en raison de la menace ou de l'usage du veto. Cela suppose aussi un sens accru de l'urgence et la volonté de prendre des décisions hardies à l'Assemblée générale et au Conseil des droits de l'homme.

L'importance des droits de l'homme exige aussi que l'ONU montre l'exemple dans les domaines où elle prend des mesures concrètes pour prévenir et combattre le terrorisme. À cet égard, nous saluons une fois de plus les progrès réalisés par le Conseil de sécurité s'agissant d'améliorer la clarté et l'équité des procédures relatives au régime de sanctions visant l'État islamique d'Iraq et du Levant et Al-Qaida, grâce en particulier à l'action de la Médiatrice. Nous encourageons le Conseil et le Secrétariat à prendre les mesures nécessaires pour

garantir la pleine indépendance opérationnelle du Bureau du Médiateur du Comité 1267. En outre, le Conseil devrait envisager d'élargir le processus de médiation à d'autres régimes de sanctions appropriés, surtout à la lumière du jugement final récemment rendu dans l'affaire *Al-Dulimi and Montana Management Inc. v. Switzerland* par la Cour européenne des droits de l'homme. Cette mesure aidera les États Membres à mieux respecter les normes d'une procédure régulière auxquelles ils sont tenus en vertu de la législation régionale et internationale sur les droits de l'homme, garantissant ainsi l'application effective des sanctions sur le long terme.

M. Sobral Duarte (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier les cofacilitateurs – les Représentants permanents de l'Argentine et de l'Islande, les Ambassadeurs Martín Garcia Moritán et Einar Gunnarsson – ainsi que leurs équipes de leur travail inlassable durant le cinquième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Le Brésil est convaincu que le texte présenté par les cofacilitateurs dans le projet de résolution A/70/L.55 constitue un document équilibré qui reflète le compromis qui s'est dégagé durant les consultations. Nous espérons le voir adopter par consensus aujourd'hui même.

Durant les semaines où le projet de résolution a été discuté, des attaques terroristes se sont produites dans différentes régions du monde, faisant plus de 300 morts et au moins 700 blessés, dont les plus récentes ont eu lieu en Turquie, en Afghanistan, en Somalie et, aujourd'hui même, au Kenya. C'est là un autre rappel de la raison pour laquelle nous n'avons pas le droit à l'échec dans nos efforts collectifs. Le Brésil adresse ses condoléances à toutes les personnes touchées par les attaques terroristes et réaffirme que le terrorisme ne peut avoir de justification.

Le Brésil attache une grande importance à préserver la pertinence et l'actualité de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Il est capital de continuer à accroître la coordination au sein du système des Nations Unies pour que l'Organisation garde un rôle central dans la réponse à cette question et devienne encore plus capable de mettre en oeuvre les quatre piliers de la Stratégie et d'aider les États Membres dans cette entreprise commune. Nous attendons avec intérêt de recevoir des suggestions concrètes du Secrétaire général à cet égard et sommes prêts à poursuivre ce débat.

La coordination des efforts internationaux dans la lutte antiterroriste gagnerait aussi à l'adoption d'une convention détaillée contre le terrorisme international, qui compléterait les instruments existants, fournirait un cadre juridique et introduirait plus de cohérence dans nos efforts communs. L'absence d'une définition universellement acceptée du terrorisme nuit à notre objectif commun de l'éliminer. Comblant cette lacune juridique aiderait à comprendre la relation entre les notions de terrorisme et d'extrémisme violent, ainsi qu'à améliorer les conditions propres à assurer une procédure régulière et le respect des droits de l'homme.

La prévention est toujours la meilleure politique. Le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent est apparu comme une base de référence s'agissant d'examiner les causes de l'extrémisme violent envisagé comme facteur de terrorisme. Il a confirmé notre conviction qu'il est nécessaire d'étudier dûment les causes sous-jacentes du terrorisme, notamment celles liées à l'exclusion sociale, politique, économique et culturelle.

Les groupes terroristes attirent des recrues en leur offrant un sentiment d'appartenance et d'identité qu'il leur avait été probablement impossible d'acquérir ailleurs. Les efforts visant à contrer le discours terroriste devraient donc avant tout promouvoir l'inclusion. Il est capital de mettre fin aux stéréotypes qui associent le terrorisme à des cultures, à des groupes religieux ou ethniques spécifiques et de rejeter la xénophobie et les préjugés. Les réponses apportées à la crise des réfugiés doivent diminuer, plutôt qu'augmenter, les risques liés à l'extrémisme violent propice au terrorisme.

Ne perdons pas non plus de vue les conflits prolongés qui peuvent directement ou indirectement nourrir les programmes terroristes. L'échec à résoudre les conflits en cours au Moyen-Orient, notamment le conflit israélo-palestinien, en est l'exemple type. Les stratégies privilégiant le recours à la force et les interprétations unilatérales des mandats décidés par le Conseil de sécurité ont tragiquement démontré leurs limitations. La présence de Daech dans des pays comme l'Iraq et la Libye ne peut être dissociée de l'instabilité locale et régionale qui a pris naissance au lendemain d'actions militaires.

Les activités antiterroristes seront efficaces dans la mesure où elles sont menées en conformité avec le droit international, notamment la Charte des Nations Unies et le droit international relatif aux droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit

des réfugiés. L'utilisation d'Internet et des médias sociaux par les groupes terroristes montre le caractère changeant du défi que nous affrontons. En réagissant à ces tendances, nous devons nous garder de commettre des transgressions à l'encontre des droits fondamentaux. Le Brésil se félicite du libellé plus énergique du projet de résolution concernant le droit au respect de la vie privée, dont la protection est capitale pour préserver les individus contre les abus de pouvoir. C'est notre devoir de condamner le terrorisme quels que soient le lieu et le moment où il frappe. Les victimes dans un pays ne méritent pas moins notre attention que dans un autre. Les pertes civiles dues aux activités antiterroristes ne sont pas moins inacceptables, d'un point de vue humain, que celles résultant d'autres causes.

La Constitution brésilienne érige le refus absolu du terrorisme en un des principes directeurs de notre politique étrangère. Notre engagement à lutter contre le terrorisme, y compris son financement, est inscrit dans la législation nationale. En 2015, le Brésil a adopté une loi conçue pour faciliter l'application des résolutions du Conseil de sécurité concernant les sanctions contre les individus et les entités affiliés à des organisations terroristes. Cette année même, une loi a été adoptée qui définit le crime de terrorisme. Alors que le Brésil s'apprête à accueillir les Jeux olympiques et paralympiques de 2016 à Rio de Janeiro, les efforts visant à prévenir et contrer le terrorisme ont redoublé, notamment avec la création de plateformes pour partager le renseignement.

En conclusion, le Brésil réaffirme son engagement en faveur d'une réponse multidimensionnelle face au fléau du terrorisme et reste convaincu que c'est par la coopération et le dialogue au sein de l'ONU que l'on sera plus à même d'atteindre les résultats voulus. Nous ne connaissons le succès que si nous unissons nos efforts sur la base de valeurs communes et d'une coopération multilatérale renforcée.

M^{me} Calothy (France) : La France s'associe à la déclaration prononcée par l'observatrice de l'Union européenne.

La délégation française souhaite d'abord remercier les facilitateurs de leur engagement et de leur travail tout au long du processus de négociation du projet de résolution A/70/L.55.

Le texte que nous adopterons cet après-midi intègre des avancées importantes, accomplies au cours des deux dernières années sur les quatre piliers de la

Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Au-delà de l'intérêt que représente ce texte de consensus entre l'ensemble des États Membres, l'examen de la Stratégie n'est pas aussi ambitieux que nous aurions pu l'espérer à l'occasion du dixième anniversaire. Plus largement, nous devons nous interroger sur la réponse collective que nous apportons dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies à la menace terroriste. Sommes-nous à la hauteur des enjeux?

Une lutte efficace contre le terrorisme suppose d'apporter aux États qui en ont besoin une aide adaptée aux difficultés qu'ils rencontrent. Les moyens financiers nécessaires sont disponibles. Nous comptons sur l'ONU pour apporter cette aide de façon efficace et coordonnée dans le cadre de l'approche globale prônée par le Secrétaire général. Les différentes instances des Nations Unies doivent chacune remplir leurs fonctions, sans duplication, dans le respect des compétences de chaque entité. Il n'y aura pas d'efficacité sans coordination. Si nous ne développons pas cette coordination, nous courrons le risque de voir se multiplier les initiatives en dehors de l'Organisation des Nations Unies, qui rencontreront à leur tour des difficultés de coordination et qui n'auront pas la légitimité de l'ONU. Or, seule l'ONU a le mandat lui permettant d'agir dans tous les pays, pour établir objectivement un état des capacités de réponse à la menace terroriste et pour mobiliser les moyens nécessaires pour répondre aux défis qui se posent, dans le respect de la souveraineté nationale. Dans ce contexte, la France attend beaucoup du rapport d'options que présentera le Secrétaire général d'ici mai 2017 afin de renforcer l'efficacité et la cohérence de la réponse de l'ONU au terrorisme et à la radicalisation.

Parmi les multiples sujets qui appellent une action déterminée pour lutter contre le terrorisme, je voudrais justement mentionner la prévention de la radicalisation. Le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent a formulé des recommandations précises sur les moyens à mettre en œuvre pour prévenir la radicalisation menant au terrorisme. La France se félicite que le projet de résolution que nous allons adopter appelle les États Membres et les entités des Nations Unies à mettre en œuvre ces recommandations. En France, nous sommes confrontés à cette difficulté, et les pouvoirs publics ont élaboré un plan de lutte contre la radicalisation qui comprend de nombreuses mesures à mettre en œuvre par toutes les branches de l'administration, des collectivités locales au Ministère de la justice, en passant par l'éducation nationale ou les affaires étrangères. Les progrès de la coalition

internationale nous laissent espérer une défaite militaire rapide de Daech en Syrie et en Iraq, mais le phénomène de la radicalisation continuera à exister et chaque État devra y répondre sur son sol, en traitant les facteurs de radicalisation à l'œuvre. La prévention est un sujet qu'aucun d'entre nous ne peut ignorer.

M. Zinsou (Bénin), Vice-Président, assume la présidence.

Le terrorisme frappe tous les continents. La sécurité de chacun d'entre nous dépend des moyens mis en œuvre par les autres pour lutter contre le terrorisme. Chacun est tributaire de l'action des autres et aucun d'entre nous ne pourra lutter efficacement contre le terrorisme si ses partenaires ne remplissent pas leur devoir en matière notamment de lutte contre le financement du terrorisme, de contrôle des frontières, de sûreté aérienne, de coopération judiciaire et policière. Il existe des instruments de coopération internationale, mais sont-ils suffisamment utilisés? À titre d'exemple, les bases de données d'INTERPOL ne serviront à arrêter les combattants terroristes étrangers que si elles sont complétées et consultées.

Nous appelons aussi tous nos partenaires à prendre conscience du fléau que constitue le trafic de biens culturels. Le pillage de sites archéologiques et de musées dans des territoires sous le contrôle de groupes terroristes doit être combattu à un double titre : d'une part, il soustrait à des peuples les biens qu'ils ont reçus en héritage et d'autre part, il contribue au financement des activités terroristes. L'action concertée de la communauté internationale et des entreprises privées concernées est requise pour mettre un terme à ces trafics.

Le dixième anniversaire de la Stratégie antiterroriste mondiale est l'occasion d'un bilan : nous avons progressé, mais beaucoup reste à faire pour lutter efficacement et durablement contre le terrorisme. Seule une action collective sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies peut nous permettre de prendre l'avantage dans ce combat de longue haleine.

M. Akbaruddin (Inde) (*parle en anglais*) : Je remercie les facilitateurs, l'Ambassadeur de l'Islande, M. Einar Gunnarsson, et l'Ambassadeur de l'Argentine, M. Martín Garcia Moritán, d'avoir dirigé le processus au cours du mois passé pour mettre la dernière main au projet de résolution A/70/L.55 sur l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

De toutes les menaces d'envergure mondiale qui devraient nous concerner tous, le terrorisme fait partie des plus graves. C'est une menace qui pèse sur la vie d'innocents partout dans le monde. Les attentats odieux commis en Turquie, en Somalie, en Afghanistan et au Kenya au cours des derniers jours nous rappellent cruellement que nous devons faire montre de solidarité et renforcer notre coopération sur la question.

L'Inde a collaboré avec un grand nombre de pays et conclu plus de 40 traités bilatéraux d'extradition et d'entraide judiciaire en matière pénale. Nous avons mis en place des mécanismes conjoints avec plus de 25 pays pour l'examen des questions de lutte contre le terrorisme. Nous participons également activement à d'autres instances intergouvernementales, telles que le Forum mondial de lutte contre le terrorisme et le Groupe d'action financière.

Si chacun de nos pays prend des mesures pour contrer la menace sur son propre sol, nous nous sommes efforcés, dans cette salle, de voir si nous pouvons également faire preuve de la volonté politique nécessaire à l'échelle collective pour résister aux terroristes, dont les réseaux sont de plus en plus souvent mondiaux et ne sont limités par aucune frontière. Comme nous l'avons dit à d'autres occasions, aucun pays ne peut à lui seul relever ce défi. Par ailleurs, aucun pays n'est à l'abri de cette menace. Les victimes de ces attentats odieux ne relèvent pas toutes d'un seul pays, d'un seul groupe ethnique ou d'une seule confession. La menace n'a fortement augmenté qu'au cours des deux dernières années. Il est devenu plus que jamais nécessaire que la communauté internationale montre que nous sommes unis pour relever ce défi.

Nous sommes globalement d'accord avec la majeure partie du texte dont nous sommes saisis. Toutefois, nous notons non sans déception que le paragraphe concernant le projet de convention générale sur le terrorisme international, qui demeure la question en suspens de la Stratégie antiterroriste mondiale, revient à la formulation adoptée en 2014. À notre avis, cela veut dire que cette augmentation exponentielle des activités terroristes constatée depuis deux ans de par le monde nous laisse indifférents. Nous voudrions donc exhorter toutes les délégations à faire des efforts sincères pour parvenir à un accord sur la conclusion de la convention le plus tôt possible, et ce, avant la soixante et onzième session de l'Assemblée générale. Cela montrerait que la communauté internationale est bien déterminée à prendre des mesures concrètes pour

lutter contre le terrorisme en comblant les lacunes du régime actuel.

Notre deuxième remarque concerne les propositions relatives à la coordination d'ensemble des initiatives liées à la lutte antiterroriste au sein du système des Nations Unies. Comme nous le savons, ce sont actuellement près de 40 entités qui sont concernées à différents titres par la lutte contre le terrorisme. Il serait donc utile qu'un haut responsable ou un seul organe coordonne l'ensemble de ces activités et focalise davantage l'attention sur elles. Il nous semble que ce serait utile pour signifier clairement que la lutte antiterroriste tient une place importante dans l'ordre du jour de l'ONU. Cela montrerait que nous sommes conscients de l'urgence et de la gravité de la menace que représente le terrorisme et que nous sommes toujours plus déterminés à nous y attaquer collectivement.

Nous sommes convaincus qu'aucune croyance, justification, cause politique ou argument quelconque ne peut servir à justifier des actes de terrorisme. Les auteurs d'attentats terroristes, ainsi que les États qui appuient, parrainent ou accueillent et protègent des terroristes ou des groupes terroristes doivent rendre des comptes. Il est à notre avis essentiel de manifester, au sein de cette instance, la ferme volonté politique de la communauté internationale d'unir ses efforts pour combattre le terrorisme avec plus d'efficacité.

M. Andreev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie considère que la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, adoptée il y a 10 ans, représente la contribution la plus importante, sans équivalent, au renforcement de la coopération en matière de lutte antiterroriste internationale. Et aujourd'hui, la communauté internationale vient clairement de démontrer qu'elle était capable de travailler de concert avec efficacité, et à l'unisson, face à la menace terroriste mondiale.

L'importance particulière de la Stratégie tient au fait qu'elle représente la seule véritable démarche intégrée de lutte contre le terrorisme, prévoyant l'utilisation des forces de maintien de l'ordre et de l'armée contre les groupes terroristes, et assortie d'un effort important et systématique de prévention des activités terroristes et d'élimination des conditions qui les favorisent. Avec les conventions universelles et les résolutions du Conseil de sécurité sur la question, la Stratégie antiterroriste mondiale constitue le cadre fondamental de la lutte internationale contre le terrorisme. Elle a permis de prévenir ou de juguler

nombre d'aspects de la menace terroriste actuelle. Et si, aujourd'hui, le terrorisme conserve, et même étend, son potentiel meurtrier, ce n'est pas la faute des décisions collectives de l'ONU. Cela s'explique par le fait que les solutions et les éléments de la Stratégie n'ont pas tous été appliqués comme il se doit, et de manière universelle.

La Fédération de Russie est au regret de devoir souligner de nouveau que la coopération internationale dans la lutte antiterroriste maintient un système de deux poids, deux mesures, de pratiques à caractère politique consistant à établir une distinction entre les « mauvais » terroristes et extrémistes et ceux qui ne sont « pas si mauvais ». De plus, des groupes terroristes – y compris les plus dangereux d'entre eux – sont instrumentalisés pour ourdir des machinations géopolitiques, intervenir dans les affaires intérieures des États, et déstabiliser et remplacer des régimes « indésirables ». C'est ainsi que s'explique la genèse – dangereuse – de la crise au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, qui a conduit à la montée en puissance sans précédent d'une nouvelle génération de groupes terroristes tels que l'État islamique et le Front el-Nosra.

Au moment où la menace terroriste mondiale atteint des niveaux sans précédent, nous proposons de nous rassembler et de travailler main dans la main dans le cadre d'un front uni d'États et d'une vaste coalition internationale de lutte contre le terrorisme, régie non par l'ambition, mais par des valeurs et des intérêts communs, sur la base de la Charte des Nations Unies et des autres normes applicables du droit international, ainsi que des décisions prises en partenariat, dont la plus importante a abouti à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. À cet égard, nous considérons que le travail réalisé dans l'examen de la Stratégie et sur le projet de résolution A/70/L.55 ainsi que la convocation de la séance d'aujourd'hui sont des mesures opportunes et pertinentes destinées à adapter, ce qui est tout à fait nécessaire, un instrument international absolument essentiel aux circonstances actuelles et aux tâches urgentes que la communauté internationale doit accomplir dans la lutte contre le terrorisme.

Je saisis cette occasion pour exprimer notre gratitude aux cofacilitateurs du processus complexe qu'a été l'élaboration de projet de résolution sur l'examen de la Stratégie, dont les efforts ont abouti aujourd'hui. La Russie apprécie la présence dans le texte final de nombreux éléments qu'elle considère importants ainsi que de compromis acceptables. Le projet de résolution est de nature à contribuer à notre avis au renforcement

de la coopération contre le terrorisme. Néanmoins, je tiens à insister sur la position de la Russie, qui est favorable au maintien d'un équilibre entre le respect des objectifs relatifs aux droits de l'homme, d'une part, et, d'autre part, la nécessité d'assurer, dans le cadre des mesures de lutte contre le terrorisme, la sécurité des États et de la société face au terrorisme. Ces deux types de tâches se complètent et doivent être mises en oeuvre simultanément, et non au détriment l'une de l'autre.

L'examen actuel de la Stratégie a fait apparaître une nouvelle tendance en matière de politique étrangère, dans les deux dernières années, à savoir l'attention particulière accordée à la prévention de l'extrémisme violent qui conduit au terrorisme. Nous sommes favorables à une coopération plus efficace et resserrée entre les États et la communauté internationale en vue de trouver des moyens de prévenir le terrorisme et d'enrayer, notamment, la diffusion de son idéologie, en particulier dans les médias, auprès des jeunes. La Russie a participé activement à différentes manifestations internationales sur ces questions. Dans le même temps, nous n'avons cessé de fait connaître à nos partenaires internationaux et au Secrétaire général notre position de principe, fondée sur une vaste expérience nationale concluante illustrée par des siècles d'harmonie interreligieuse et interethnique en Russie. Nos collègues n'ont cependant pas toujours écouté nos analyses et nos propositions, et c'est ce qui explique pourquoi nous conservons encore certaines réserves au sujet du Plan d'action du Secrétaire général dans ce domaine.

Aujourd'hui, il nous semble que se forme au sein de la communauté internationale une vision plus équilibrée des questions de lutte contre l'extrémisme. Nous constatons avec satisfaction des progrès à cet égard dans le texte du projet de résolution, s'agissant notamment du cinquième examen biennal de la Stratégie. Nous espérons vivement que la coopération internationale contre l'extrémisme, qui poursuit son essor, reposera fermement à l'avenir sur les principes du droit international, y compris la souveraineté et l'égalité des États et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Ici, un rôle essentiel revient toujours, dans la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme, aux États et à leurs institutions compétentes, avec, dans la limite, bien sûr, de leurs capacités et prérogatives respectives, une participation des organisations de la société civile, des groupes religieux, des institutions d'enseignement et de recherche, des milieux d'affaires, des médias et des organisations non gouvernementales.

Nous considérons également que, pour que la coopération internationale en matière de lutte contre l'extrémisme soit efficace, il faut travailler à une définition de cette notion, ou ne serait-ce que parvenir à une conception commune, qui sera très probablement liée aux formules juridiques internationales en vigueur ayant trait à la notion de terrorisme. Cela permettrait à notre travail commun d'être plus ciblé et plus efficace.

Nous appuyons, sur le principe, l'idée selon laquelle la coopération en matière de lutte antiterroriste au sein du système des Nations Unies doit être plus efficace. Nous partons toutefois du principe que les progrès à apporter doivent reposer sur une interaction harmonieuse entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, tout en préservant les prérogatives du Conseil de sécurité et les structures connexes.

Je le répète, la Russie a accumulé dans le domaine de la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme, une expérience substantielle et réussie, sur le plan militaire notamment, y compris au niveau international, mais également en matière de maintien de l'ordre, dans les domaines administratif et politique, au sein de la société, sur le plan de l'éducation, du fait que nous dénonçons systématiquement et catégoriquement, dans une société multiethnique et multiconfessionnelle comme la nôtre, les idées et pratiques terroristes. Nous sommes prêts à faire part de cette expérience, dans toutes les enceintes qui s'y prêtent, à tous les États intéressés par cette protection contre le terrorisme.

Dans ce contexte, nous ne doutons pas que la coopération dans la lutte contre le terrorisme restera la question la plus pertinente au regard des objectifs internationaux actuels. Aujourd'hui et à l'avenir, il nous suffit de la mettre en œuvre. Or, cela ne pourra se faire que si les États en ont réellement la volonté politique. C'est le cas de la Fédération de Russie, comme nous l'avons démontré en de nombreuses occasions.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : L'adoption, par l'Assemblée générale, de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, il y a 10 ans, a représenté une étape marquante dans les efforts collectifs internationaux pour lutter contre le terrorisme. Ma délégation espère que le cinquième examen de la Stratégie et le projet de résolution de consensus (A/70/L.55) auquel ont abouti nos consultations, concernant la mise en œuvre de la Stratégie mondiale, ainsi que les autres instruments internationaux seront dûment appliqués dans la pratique afin de réaliser nos objectifs communs et les

aspirations de nos peuples, à savoir l'élimination de ce phénomène et de la menace qu'il fait peser sur la paix et la sécurité internationales. À cet égard, je remercie mes collègues, les Représentants permanents de l'Islande et de l'Argentine, ainsi que leurs équipes, de leurs efforts pour faciliter ce cinquième examen et les consultations sur le projet de résolution que nous adopterons cet après-midi.

Le projet de résolution comprend un certain nombre d'ajouts importants reflétant les évolutions et les nouveaux défis survenus depuis le quatrième examen de la Stratégie. Notre délégation a participé activement aux consultations, avec sérieux et dans un esprit positif. Nous avons présenté des propositions constructives et avons fait preuve d'une grande souplesse, car nous sommes conscients que l'objectif essentiel n'était pas de définir chaque mot, malgré l'importance que cela revêt bien entendu, mais de parvenir au consensus afin de faciliter la mise en œuvre intégrale de la Stratégie et le respect, par les États Membres, des dispositions convenues, et de traduire ces dispositions en actions sur le terrain, pour obtenir des résultats importants.

Malgré les répercussions douloureuses de l'approche biaisée par laquelle l'ONU a abordé le problème du terrorisme qui frappe mon pays depuis cinq ans – terrorisme qui vise l'État, le peuple, l'armée, les infrastructures civiles, sociales, économiques et culturelles –, et bien qu'un certain nombre d'États aient entravé une action collective efficace, sous la direction de l'ONU et s'inscrivant dans le cadre de la légalité internationale, pour contrer les organisations terroristes et les empêcher de consolider leur présence et de commettre des actes criminels barbares sur le territoire syrien, malgré tout cela, nous n'avons pas perdu espoir et nous continuons de penser que l'Organisation reste l'enceinte internationale incontournable pour entreprendre et coordonner des efforts internationaux conjoints afin de lutter contre le terrorisme et les menaces qu'il fait peser sur la paix et la sécurité internationales, ainsi que sur la sûreté et la stabilité des pays et la prospérité de leurs peuples. Cette conviction nous a poussés à continuer d'œuvrer pour mettre en garde tous les États Membres contre le terrorisme. Je le répète : pour mettre en garde les États Membres contre le danger du terrorisme. Et dans ce contexte, nous avons présenté de multiples informations concernant cette menace, ses motivations et ceux qui la soutiennent.

Nous n'avons cessé de demander que l'ONU et ses organes principaux et subsidiaires jouent un

rôle efficace, dans le respect des principes du droit international, de la Charte des Nations Unies et des instruments internationaux pertinents, dont la Stratégie antiterroriste mondiale, eu égard aux résolutions adoptées à l'issue des différents processus d'examen et aux décisions du Conseil de sécurité. Ce rôle doit reposer sur le principe d'égalité et être exempt de tout deux poids, deux mesures, de toute politisation des questions et de toute ambiguïté délibérée à l'égard de la définition du terrorisme et d'autres questions qui suscitent la division, autant de manoeuvres qui visent en réalité à empêcher l'application des résolutions pertinentes des Nations Unies par les États Membres sous divers prétextes.

Malheureusement, les événements dans mon pays, la Syrie, et les actes terroristes qui y sont commis depuis des années – et qu'ont subi également des dizaines d'autres États – prouvent à quel point les organisations terroristes sont capables d'agir, de recruter, de planifier, de financer et d'exécuter des actes terroristes. Une de ces organisations se prétend même être un État, qu'elle qualifie de califat pour l'associer à l'islam, alors que l'islam n'a rien à voir avec elle. Elle s'est dotée de deux capitales – l'une en Syrie et l'autre en Iraq – et compte diverses cellules dans de nombreux États Membres. Comme autant de champignons, une multitude d'organisations s'y sont ralliées, tels le Front el-Nosra, Boko Haram et le Mouvement islamique du Turkestan oriental – qui est parrainé par les services secrets turcs sur le territoire de la Turquie, et qui, en ce moment-même, mène une attaque sur Kinsabba, à proximité de Lattaquié –, ou encore Emarat Kavkaz, les Chabab, l'Armée de l'islam, le Mouvement islamique Ahrar el-Cham, Jaysh al-Muhajirin wal-Ansar et la Brigade Sultan Mourad. Rien que d'après leurs noms, nous savons qui se cache derrière ces organisations terroristes.

De nombreux groupes commettent des actes terroristes dans d'autres États et régions du monde, grâce au soutien qui leur est fourni par les gouvernements d'États Membres de l'Organisation, qui voient dans le terrorisme un outil bon marché et facile pour servir leurs ambitions et leurs intérêts et pour saper la sécurité et la stabilité d'autres États. Il est regrettable que des gouvernements d'États membres du Conseil de sécurité empêchent que ces groupes soient inscrits sur la liste des organisations terroristes. Ils les qualifient de forces d'opposition armée modérées ou de groupes armés rebelles, ou encore d'organisations non étatiques. Je tiens à rappeler que certains gouvernements, au

sein du Conseil de sécurité, ont suspendu l'examen d'une requête syrienne visant à inscrire sur la liste des organisations terroristes le groupe appelé Armée Muhammad Abu Ubaydah al-Muhajir, alors que cette organisation a prêté allégeance au Front el-Nosra et à Al-Qaida. Les dirigeants de cette organisation terroriste sont Abu Masoud, un Libyen; Abu Mariam, un Tunisien; Abu Hafsa, un Égyptien; et Abu Hajar, un Français. Je voudrais donc demander à l'Assemblée, comment par conséquent cette organisation peut-elle être considérée comme une opposition syrienne modérée? Il s'agit de mercenaires étrangers. Comment pouvons-nous combattre le terrorisme alors que certains ici appuient des organisations terroristes et leur fournissent des facilités, une protection et un soutien, et font parvenir leurs éléments jusque sur le territoire syrien et iraquien par les frontières du sud et du nord?

Les défis sont énormes. Le phénomène des combattants terroristes étrangers – qui sont des dizaines de milliers en provenance de plus de 115 États Membres selon le rapport des Nations Unies (S/2016/501) – grâce à l'appui et aux facilités accordés par des pays bien connus, comme la Turquie, l'Arabie saoudite et le Qatar, nous amène à nous demander si ces États respectent même notre lutte contre le terrorisme. En fait, nous devons leur demander des comptes pour leurs violations du droit international humanitaire.

Nous devons contrer les idées takfiristes, extrémistes et terroristes qui incitent à la violence et aux actes de terrorisme. Nous devons assécher et éliminer les sources de financement des terroristes, qui reçoivent un soutien direct ou indirect de la part de certains gouvernements. Qui plus est, ces derniers entretiennent des liens commerciaux avec les organisations terroristes. Les groupes terroristes ne doivent plus recevoir d'armes ni de munitions, notamment des armes de destruction massive, ni leurs moyens de lancement ou de production. Il est primordial de lutter contre les causes du terrorisme et de l'extrémisme violent, notamment l'occupation et les actions militaires conduites en dehors de la légalité internationale. Nous devons mettre un terme à l'ingérence dans les affaires intérieures des États et aux mesures coercitives unilatérales. L'occupation israélienne des territoires arabes occupés et l'appui fourni par les régimes qatarien et saoudien à des organisations terroristes internationales liées au Front el-Nosra sur la ligne de séparation sont constitutifs de terrorisme parrainé par des États. C'est cela que l'ONU doit combattre.

Nous réaffirmons que tout effort visant à lutter contre le terrorisme ne pourra aboutir que s'il est conforme au droit international et à la Charte des Nations Unies et est pleinement appuyé et approuvé par les gouvernements des États concernés. Le seul moyen de lutter contre le terrorisme est de créer une alliance internationale dans le cadre du droit international et avec la participation des États concernés, en particulier l'État syrien.

Toute tentative de la part des États Membres de justifier leur ingérence militaire en Syrie sur la base de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies sans la coordination du Gouvernement syrien porte atteinte à la Charte et contrevient au droit international. Nous avons adressé au Président du Conseil de sécurité et au Secrétaire général plusieurs lettres concernant les dommages causés à nos infrastructures, à notre système économique et aux raffineries de pétrole et de gaz par les frappes aériennes de l'« alliance internationale », qui visent les infrastructures et les richesses de l'État syrien. Aujourd'hui encore, des maisons, des écoles, une raffinerie de sucre, un entrepôt de l'Autorité des consommateurs et plusieurs silos à grains et ponts ont été bombardés dans la ville de Manbej. L'objectif est-il de contrer Daech ou de détruire les ressources du peuple syrien? Voilà la question que je pose aux membres de l'Assemblée générale.

Enfin, ma délégation se doit d'évoquer les besoins des victimes du terrorisme, qui sont nombreuses en Syrie, au Liban et en Palestine. Nous devons subvenir à leurs besoins et à leur réadaptation afin qu'elles puissent contribuer à la société dans laquelle elles vivent et être les garants de la lutte contre le terrorisme.

M. Husy (Suisse) : En cette veille du dixième anniversaire de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, nous sommes réunis aujourd'hui afin d'évaluer à la fois les avancées et les défis dans sa mise en œuvre. La Suisse condamne fortement toute attaque délibérée perpétrée contre des civils ainsi que le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quelles que soient les raisons invoquées par ses auteurs. Notre solidarité va aux victimes de ces actes odieux.

La Suisse est convaincue que l'ONU a un rôle essentiel à jouer pour combattre le fléau du terrorisme. Nous sommes pleinement déterminés à mettre en œuvre la Stratégie mondiale, qui demeure le principal cadre de référence et repose sur quatre piliers interdépendants qui se renforcent mutuellement : la prévention, la

répression, le renforcement des capacités et le respect des droits de l'homme.

Depuis le dernier examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en 2014, le terrorisme s'est développé et étendu. Cela s'explique en grande partie par la montée en puissance d'organisations telles que Daech et Boko Haram, qui contrôlent de vastes territoires, leurs populations et leurs ressources. Des combattants du monde entier ont rejoint leurs rangs, en particulier ceux de Daech, qui a également réussi à générer des revenus considérables à partir de diverses sources. Les crimes terroristes s'inscrivent en grande partie dans des contextes de conflits armés, mais nous assistons également à une multiplication des attaques terroristes commises en dehors des zones de guerre par des combattants terroristes de retour, ainsi que par des personnes n'ayant jamais rejoint une organisation terroriste. Ces développements constituent un signal d'alerte qui nous rappelle la nécessité de prévenir l'extrémisme violent. Il est apparu clairement que l'engagement des populations locales, de la société civile et du secteur privé est déterminant.

L'Assemblée générale a adopté en 2006 la Stratégie antiterroriste mondiale aux termes de la résolution 60/288 qui a fait date. Dès le début, la Suisse s'est employée à promouvoir une mise en œuvre complète et équilibrée de la Stratégie. Notre contribution à la réflexion stratégique au sein de l'ONU est mentionnée dans la version écrite de cette intervention.

La Suisse tient à remercier le Secrétaire général, l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et ses entités de leurs rapports (A/70/674 et A/70/826). Nous souhaitons également féliciter chaleureusement les deux facilitateurs, l'Argentine et l'Islande, de leur leadership et leurs efforts, qui vont nous permettre d'adopter le projet de résolution A/70/L.55 par consensus.

Les cinq priorités de la Suisse dans le cadre de cette cinquième révision ont été les suivantes : premièrement, améliorer la prévention en s'attaquant aux facteurs propices à la propagation du terrorisme et aux processus de radicalisation conduisant à l'extrémisme violent; deuxièmement, mobiliser davantage de fonds pour la prévention en impliquant les acteurs du développement dans des activités de prévention de l'extrémisme violent, basées sur les critères de l'Organisation de coopération et de développement économiques et du Comité d'aide au développement, et soutenir en particulier le Fonds mondial pour l'engagement de la

communauté et la résilience à Genève; troisièmement, protéger l'espace humanitaire en veillant à ce que les mesures prises en matière de lutte contre le terrorisme ne compromettent pas les efforts déployés au service du droit international humanitaire, ni l'action humanitaire reposant sur ces principes; quatrièmement, appliquer la Convention relative aux droits de l'enfant et les normes internationales de la justice pour mineurs aux enfants accusés d'avoir commis une infraction terroriste ou d'avoir rejoint un groupe terroriste; et cinquièmement, mettre davantage l'accent sur la planification, la coordination, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la Stratégie mondiale.

Nous sommes par conséquent satisfaits que le projet de résolution A/70/L.55 sur la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, qui sera adopté aujourd'hui, contienne les questions et les développements les plus importants de ces deux dernières années. La résolution reconnaît l'importance de la prévention de l'extrémisme violent et nous sommes heureux d'y trouver aussi une référence à la Conférence de Genève sur la prévention de l'extrémisme violent, organisée conjointement par l'ONU et la Suisse en avril passé.

Il est désormais nécessaire de se concentrer sur la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent. Afin de faire de la prévention une réalité, nous aurions également besoin de ressources et nous souhaitons appeler les États Membres à augmenter les financements pour des initiatives de prévention de l'extrémisme violent telles que le Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience, qui est un partenariat public-privé qui soutient des initiatives locales et des efforts destinés à prévenir l'extrémisme violent.

Comme le projet de résolution le souligne, il est important de s'engager avec les communautés locales et la société civile afin de faire une vraie différence sur le terrain et de mettre en avant l'importance du rôle des femmes et de la jeunesse. La Suisse continuera à s'investir en faveur d'une mise en œuvre intégrale de la Stratégie antiterroriste mondiale, en mettant fortement l'accent sur la prévention. Nous restons d'avis que, dans le cadre de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale, il sera important que nous prenions les mesures nécessaires pour nous assurer que l'architecture de l'ONU en matière de contre-terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent répond véritablement aux besoins des États Membres et peut

faire face aux nouveaux défis. Ma délégation se réjouit des options et recommandations que le Secrétaire général présentera d'ici à mai 2017.

En avril de cette année, la Suisse a adopté un plan d'action de politique étrangère pour la prévention de l'extrémisme violent. Les autorités fédérales, cantonales et locales discutent actuellement d'un plan d'action national. Les activités et les mesures que nous mettons en œuvre aux niveaux tant national qu'international font partie intégrante de la stratégie antiterroriste de la Suisse, qui a été adoptée en septembre dernier et qui couvre la prévention, la protection, la répression et la préparation à une attaque terroriste. Cette stratégie part de l'hypothèse que des mesures efficaces de lutte contre le terrorisme et la protection des droits de l'homme ne sont pas des objectifs contradictoires, mais complémentaires et qui se renforcent mutuellement.

M^{me} Sison (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué la présente séance consacrée à l'examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Nous remercions également les Ambassadeurs Gunnarsson et Garcia Moritán d'avoir assumé conjointement la redoutable tâche que constitue la facilitation de ces négociations extrêmement importantes. Nous apprécions tous vivement leurs efforts et leur contribution.

La Stratégie, que nous avons adoptée par consensus il y a 10 ans, reste tout aussi valide et pertinente aujourd'hui qu'elle l'était alors. La nature et l'échelle du terrorisme ont peut-être changé au cours de la décennie écoulée, mais les quatre piliers de la Stratégie et son parti pris d'appui et de promotion de l'état de droit et de respect des droits de l'homme demeurent le meilleur moyen de faire en sorte, comme nous le représentait le Secrétaire général, que la lutte contre le terrorisme n'ait pas l'effet contraire à l'effet recherché.

À l'instar de nombreux autres États Membres ces deux dernières années, mon pays a été récemment secoué par un acte de terrorisme et de haine commis en Floride par un homme qui a fauché, à Orlando, 49 vies innocentes et blessé de nombreuses autres personnes. Nous avons vu attaquer des civils, encore et encore – tout dernièrement encore à Istanbul, mais aussi à Bruxelles, Jakarta, Paris, Peshawar, Tunis et dans tout le territoire du Nigéria, du Cameroun, du Bangladesh, du Mali, du Kenya et de la Somalie. Malheureusement, la liste est loin d'être terminée. Il est évident qu'aucun de nos pays

ou de nos concitoyens n'est à l'abri de ce fléau, et nous devons tous travailler en partenariat pour le combattre.

C'est pourquoi les États-Unis se sont joints aux autres délégations afin de parvenir à cet important – et bien nécessaire – consensus sur le projet de résolution A/70/L.55. En dépit d'un certain nombre d'aspects de cet ensemble de dispositions qui se sont avérés problématiques à accepter, nous sommes déterminés à contribuer à de nouveaux progrès dans la lutte mondiale contre le terrorisme. Nous avons fini par conclure que ce projet de résolution le permettait, en accueillant l'initiative du Secrétaire général visant à prévenir l'extrémisme violent et en intégrant son plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent à la Stratégie, tout en fixant des délais concrets pour l'examen final qu'en fera l'Assemblée générale afin de décider de la meilleure forme à donner au dispositif antiterroriste de l'ONU.

La question clef est de savoir comment travailler ensemble à la lutte contre le terrorisme. Même si le Conseil de sécurité a su être uni pour s'attaquer aux questions relatives au terrorisme dans des résolutions comme les résolutions 2178 (2014), 2199 (2015) et 2253 (2015), c'est la Stratégie antiterroriste mondiale adoptée par l'Assemblée générale qui continue de servir de cadre général à la lutte contre le terrorisme dans toutes ses manifestations. Il est important de rappeler que la Stratégie indique que la coopération internationale et toute mesure que nous prenons pour prévenir et combattre le terrorisme doivent être conformes aux obligations qu'impose le droit international, ainsi que, en particulier, au droit des droits de l'homme, au droit des réfugiés et au droit international humanitaire.

Qu'est-ce que cela signifie concrètement? Cela veut dire que, au moment d'aborder notre tâche de lutte contre le terrorisme, nous devons tous avoir conscience que notre objectif commun, la lutte contre l'idéologie terroriste, ne doit jamais servir de prétexte à une répression de la contestation politique. Cela veut dire que nous devons veiller à mettre au jour les mensonges, déformations et contre-vérités qui sous-tendent les discours terroristes tout en facilitant simultanément la libre circulation de l'information. Par une telle ouverture, on élargit les possibilités d'accès à la vérité, et dans cette lutte, la vérité est incontestablement de notre côté. La contre-propagande, les médias sociaux et l'ouverture d'Internet, tels sont les moyens par lesquels nous triomphons de l'idéologie de Daech et des autres terroristes à l'heure actuelle, et non les restrictions

imposées contre les médias, la filtration des contenus d'Internet ou les attaques portées contre les opposants politiques.

En 2015, le Président Obama a convoqué le Sommet de la Maison Blanche sur la lutte contre l'extrémisme violent, où responsables publics, responsables du secteur privé et figures de la société civile venus du monde entier se sont accordés sur le constat que nos efforts antiterroristes collectifs n'aboutiraient pas pleinement en l'absence d'une action plus délibérément centrée sur les causes de la radicalisation conduisant à la violence extrémiste et d'une bonne appréhension des actions de riposte permettant de prévenir et de perturber efficacement ce processus. Le Sommet de la Maison Blanche a permis de sensibiliser à la nécessité d'adopter cette démarche plus intégrée et il a été suivi d'une série de sommets régionaux destinés à nous permettre de mieux comprendre comment combattre et prévenir l'extrémisme violent. Nous avons constaté tout au long de ce processus, auquel ont pris part plus de 100 pays et des centaines de voix de la société civile, qu'existait à l'échelle mondiale une forte volonté d'élargir notre démarche à la lutte contre l'extrémisme violent et de mettre au point des outils plus efficaces pour identifier et neutraliser les facteurs de radicalisation et d'embrigadement menant à la violence, en mettant à profit la faculté intrinsèque qu'ont naturellement le milieu de vie, la société civile ou les chefs religieux, ainsi que le secteur privé, d'aider nos sociétés à faire face à la menace actuelle et d'empêcher la gestation et l'implantation de nouvelles menaces.

Tout récemment, le mois dernier, notre secrétaire d'État, M. Kerry, a rendu publique une stratégie de lutte contre l'extrémisme violent élaborée conjointement par le Département d'État et l'Agence des États-Unis pour le développement international. Ce document est destiné à fournir des orientations à l'action commune internationale de lutte contre l'extrémisme violent. Dans le même ordre d'idées, nous saluons le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent. Il formule un ensemble précieux de recommandations à l'attention de l'ONU et des États Membres, en vue de l'élaboration d'une méthodologie plus efficace de lutte contre le terrorisme faisant appel à l'ensemble de la société et intégrée au niveau de l'ensemble du système des Nations Unies.

Les États-Unis appuient beaucoup de recommandations du Plan, qui intéressent tous les États. Nous voudrions mettre en lumière la première

recommandation – à savoir que toutes les législations, politiques, stratégies et pratiques adoptées pour lutter contre l'extrémisme violent doivent être empreintes de respect des droits de l'homme et de l'état de droit. Il n'a jamais été plus important que nous appliquions tous cette recommandation et les autres recommandations du Secrétaire général. Nous notons que le projet de résolution d'aujourd'hui recommande que les États envisagent de mettre en oeuvre les recommandations du Plan qui les concernent, ce qui signifie que les États doivent les mettre en oeuvre pour faire face aux menaces qui sont les plus marquées dans chaque État.

Nous voyons dans le Plan d'action un document vivant qui devrait servir de catalyseur à de nouvelles recherches pour fournir davantage d'informations sur les moteurs de l'extrémisme violent dans des contextes spécifiques, et sur les moyens de les contrer. En même temps, nous devons être en garde contre tout effort visant à justifier le terrorisme d'une manière quelconque – dit simplement, il n'y a pas et ne saura y avoir de justification.

Les futurs examens biennaux devront chercher à incorporer de nouvelles recommandations sur les bonnes pratiques, notamment la réhabilitation et la réinsertion des combattants terroristes étrangers de retour, et une attention accrue doit être portée à la nécessité de travailler avec les jeunes et les femmes.

Alors que nous réaffirmons notre appui à la Stratégie, nous devons aussi examiner si les dispositions organisationnelles prises par l'ONU pour son application sont appropriées. Le nombre d'entités des Nations Unies et autres entités désormais impliquées dans ces questions dépasse de loin la capacité actuelle des structures à gérer les contributions avec efficacité. C'est pourquoi les États-Unis se félicitent de la demande formulée dans le projet de résolution que le Secrétaire général présente à l'Assemblée générale des propositions concrètes d'ici à mai 2017 pour qu'elle les examine à sa soixante et onzième session, cela afin d'améliorer la mise en oeuvre de la Stratégie par les Nations Unies, notamment s'agissant de prévenir l'extrémisme violent. Nous sommes heureux de voir enfin fixé un calendrier concret pour la réforme du dispositif antiterroriste de l'ONU. Nous espérons que le débat et la décision y relatifs interviendront avant la fin de la soixante et onzième session, l'été prochain.

Par ailleurs, les États-Unis espèrent que la coordination et la cohérence continueront de s'améliorer au sein de l'ONU concernant ces questions et appellent

à la création d'un poste de haut rang dont le titulaire se consacrerait à faciliter l'application de la Stratégie, notamment en faisant fonction au niveau mondial d'avocat et de porte-parole guidant la coordination au sein du système des Nations Unies en vue d'une approche intégrée à l'échelle du système et qui serait le principal agent de liaison pour l'engagement des États Membres aux côtés de l'ONU et le coordonnateur des bailleurs de fonds afin de mobiliser des ressources. Bien entendu, la création d'un poste de coordonnateur ne revitalisera pas en elle-même l'action du système des Nations Unies sur ce point, mais sans ce poste les plans et programmes de la communauté internationale continueront de représenter moins que la somme de leurs parts.

Si le dispositif antiterroriste de l'ONU n'est pas amélioré, les États Membres continueront d'assister à une mise en place non coordonnée de priorités et politiques et à un emploi inefficace des ressources affectées au renforcement des capacités par le système des Nations Unies aux fins de soutenir l'aide humanitaire, de protéger et promouvoir les droits de l'homme et de conduire les opérations de maintien de la paix.

Nous soulignons que rien dans le projet de résolution ne modifie l'obligation faite aux États d'interdire à leurs nationaux, ni aux personnes résidant sur leur territoire, de fournir des actifs aux organisations terroristes ou à des terroristes pour quelque fin que ce soit. Cette obligation s'applique, que cet appui ait visé à favoriser les objectifs terroristes ou les objectifs humanitaires d'une organisation terroriste ou d'un terroriste. Parallèlement, le droit international ne fait aucune obligation aux pays de permettre la fourniture d'un appui à des groupes terroristes ou à des terroristes pour toute activité prétendument humanitaire ou autre.

Nous insistons aussi sur le rôle important que jouent les organisations non gouvernementales à but non lucratif et charitables s'agissant de combattre le terrorisme et le financement du terrorisme, et réaffirmons l'appel lancé par le Conseil de sécurité aux organisations non gouvernementales à but non lucratif et charitables à prévenir toute tentative par des terroristes d'abuser de leur statut, et à s'y opposer comme il conviendra.

Le panorama de la menace terroriste n'est pas statique. Nous devons continuer d'élargir et adapter nos efforts pour ne pas nous laisser surprendre par des menaces nouvelles. Les États-Unis sont déterminés à collaborer étroitement avec la Coalition internationale

contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et avec d'autres partenaires pour affronter la menace posée par l'EIL, ses adhérents et d'autres groupes terroristes, y compris leurs affiliés, réseaux et adhérents.

Nous engager par l'entremise des Nations Unies sur ces questions constitue un aspect essentiel de notre stratégie d'ensemble. Nous continuerons à souhaiter que l'ONU ait un rôle majeur s'agissant d'aider les États Membres à prévenir et contrer le terrorisme et l'extrémisme violent.

M. Chulukhadze (Géorgie) (*parle en anglais*) : Pour commencer, au nom de la délégation géorgienne, je voudrais remercier le Président d'avoir invité mon pays à participer à cette intéressante rencontre, ainsi que lui exprimer notre sincère gratitude pour l'effort multilatéral consenti afin de préparer le projet de résolution A/70/L.55, qui sera adopté par consensus cet après-midi. La Géorgie tient à remercier l'Argentine et l'Islande d'avoir facilité cet épique processus.

Au nom du Gouvernement et du peuple géorgiens, je tiens à exprimer mes sincères condoléances au lendemain des odieux attentats terroristes qui se sont produits à l'Aéroport international Atatürk. Qu'il me soit permis d'assurer le Gouvernement et le peuple turcs de notre soutien et de notre sympathie en cette heure de chagrin et de tristesse.

La Géorgie s'associe pleinement à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne. Je voudrais toutefois faire une déclaration à titre national.

Le terrorisme est devenu l'une des plus graves menaces à la paix et à la sécurité internationales. La Géorgie est opposée à toute forme de terrorisme et reconnaît les dangers liés à la menace croissante que posent le terrorisme international et ses nouvelles formes. C'est pourquoi la Géorgie coopère activement avec les organisations internationales et régionales pertinentes. Mon pays est un membre actif de la coalition mondiale antiterroriste et participe aux opérations antiterroristes multinationales qui donnent à la Géorgie une occasion de contribuer aux activités de cette coalition.

Grâce à toutes les mesures nécessaires que mon gouvernement a prises au cours des années passées, le territoire de la Géorgie sur lequel les autorités géorgiennes exercent une pleine juridiction et un contrôle effectif connaît une faible criminalité liée au terrorisme. D'un autre côté, les territoires géorgiens occupés par la Russie continuent de représenter un problème majeur pour mon gouvernement dans sa lutte

contre le terrorisme. Ces zones, tels des trous noirs, offrent un refuge sûr aux terroristes et autres groupes radicaux et extrémistes, ainsi qu'à des organisations criminelles qui menacent la sécurité dans toute la région. De plus, en raison de la corruption généralisée et de l'absence de contrôle des services de police et de sécurité légitimes et efficaces, les ports maritimes du territoire de l'Abkhazie (Géorgie) occupé par la Russie peuvent servir de points de transit pour des combattants terroristes étrangers, aussi bien qu'au passage en contrebande d'armes de destruction massive.

La période qui a suivi le quatrième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies a vu se produire certains faits nouveaux d'importance cruciale ainsi que la préparation et l'exécution d'attaques terroristes qui ont sensiblement changé le climat sécuritaire mondial. Le mode d'action des organisations terroristes, en particulier Daech, s'est sensiblement modifié, gagnant en complexité.

Nous nous trouvons dans une situation où les organisations terroristes disputent aux États-nations les coeurs et les esprits, et la question de la plus haute importance est d'empêcher que nos ressortissants viennent gonfler leurs rangs. En conséquence, dans le contexte des politiques antiterroristes, il importe aujourd'hui de prévenir la radicalisation, et cet objectif devrait absolument recevoir la priorité.

Nous devons privilégier une approche axée sur l'ensemble de la société qui encourage la participation et l'autonomisation des communautés locales, laquelle constitue le meilleur moyen de prévention. Il convient de souligner que les initiatives de participation communautaire doivent être dirigées par les communautés concernées, le rôle du gouvernement devant être de les faciliter.

Les moteurs du terrorisme et de l'extrémisme violent sont importants, car ils sont à l'origine de la radicalisation des personnes. Les États Membres doivent donc continuer de recenser et de surveiller ces facteurs dans leur société respective, car les causes profondes de l'extrémisme violent varient d'un État à l'autre et ont des significations différentes selon les particularités de chaque communauté.

Selon nous, il convient de s'attaquer à ces facteurs dans le cadre de la prévention en identifiant les différents éléments déclencheurs et les aspects à prendre en considération pour y répondre. À cet égard, la promotion et la protection des droits de l'homme

constituent un moyen de lutter contre l'extrémisme violent et permettent de créer des conditions propices à une société inclusive au sein de laquelle les idées extrémistes ne peuvent prendre pied.

Après avoir analysé les causes profondes de la radicalisation d'une petite minorité de personnes dans le pays, le Gouvernement géorgien a lancé plusieurs projets destinés à favoriser la pleine intégration des groupes vulnérables dans la société civile au moyen d'activités de développement économique et d'activités éducatives, culturelles, sociales et autres qui se sont avérées très efficaces à la lumière des résultats obtenus.

Il faut également mentionner que la technologie moderne est utilisée pour diffuser l'idéologie terroriste, renforcer la propagande terroriste et mener une guerre psychologique. Qui plus est, le recrutement ne nécessite plus une communication face-à-face. Comme les enquêtes le montrent, les recruteurs et les combattants terroristes étrangers ont recours à des réseaux modernes cryptés, ce qui crée d'énormes obstacles pour les services de maintien de l'ordre chargés de la détection, de la prévention et de la répression des infractions liées au terrorisme. Par conséquent, nous devons nous concentrer sur la surveillance et la détection précoce des activités terroristes au sein de ces réseaux, dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Cela dit, étant donné que les informations nécessaires aux enquêtes sont stockées sur de nombreux serveurs situés dans différentes régions du monde, aucun État ne peut avoir pleinement accès aux données sans l'aide de partenaires étrangers.

Il convient de souligner que la coopération entre les services de maintien de l'ordre dans l'univers numérique ne suffira pas à elle seule pour lutter contre le terrorisme international et l'extrémisme violent. Si nous voulons faire obstacle à ce vecteur de radicalisation, nous devons mettre en place des partenariats public-privé. Il est donc essentiel que chaque État Membre établisse des forums de coopération public-privé chargés de supprimer sur le Web les contenus qui sont directement ou indirectement liés au terrorisme, à l'extrémisme violent ou à leurs menaces respectives. Comme le montre l'expérience de mon pays, les forums de coopération public-privé constituent un outil très efficace dans la lutte contre les menaces qui pèsent sur la sécurité nationale.

Un autre aspect important de la lutte contre la radicalisation consiste à empêcher la manipulation de questions religieuses sensibles par des organisations

terroristes. Cet objectif ne peut être réalisé sans la collaboration des dirigeants religieux. Dans ce contexte, les gouvernements doivent faciliter la participation de prédicateurs modérés qui expliqueront les concepts religieux en insistant sur la coexistence pacifique entre différents groupes religieux et ethniques. Compte tenu de la prolifération de la propagande terroriste, les dirigeants religieux peuvent également jouer un rôle très positif pour contrer cette rhétorique.

Notre expérience démontre clairement qu'il est extrêmement important d'adapter la législation pour lutter efficacement contre le terrorisme. Le renforcement de la législation géorgienne a permis aux services de maintien de l'ordre d'arrêter un recruteur de l'État islamique d'Iraq et du Levant en Géorgie et trois de ses associés. Afin de combattre ce fléau de manière efficace, il est absolument primordial que les États Membres adoptent une approche commune. Malgré les différences dans leur système juridique interne, leurs lois respectives doivent répondre de manière adéquate aux menaces du terrorisme et de l'extrémisme violent.

Étant donné que le terrorisme est un phénomène d'ampleur internationale, aucun pays ne peut mener à bien cette tâche très importante sans coopérer avec d'autres États. C'est pourquoi le Gouvernement géorgien a adhéré à toutes les grandes conventions internationales contre le terrorisme et conclu des dizaines de traités bilatéraux prévoyant l'échange de renseignements et la coopération entre les services de maintien de l'ordre s'agissant des crimes terroristes et des infractions connexes. En outre, nos procédures internes d'échange de renseignements en matière criminelle ont été considérablement simplifiées.

Les efforts déployés par les États peuvent être appuyés par les organisations internationales, notamment l'ONU. Les structures de l'Organisation peuvent servir d'importants forums de discussion sur les politiques de lutte contre le terrorisme et, dans le même temps, avoir une incidence pratique sur la conduite des opérations sur le terrain au sein des États Membres. À notre avis, l'ONU peut non seulement devenir un centre de partage des meilleures pratiques, mais aussi aider les États Membres à appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale. À cet égard, les missions peuvent être un outil utile pour ce qui est d'aider les États Membres à recenser et combler les lacunes dans leurs efforts de lutte contre le terrorisme.

Afin de résoudre les problèmes que j'ai mentionnés, il faut prendre à la fois des mesures coercitives et des

mesures plus souples pour lutter contre ces menaces. Il est, par conséquent, indispensable que les États appliquent pleinement les dispositions énoncées dans la résolution 2178 (2014).

Conformément à la Stratégie antiterroriste mondiale et à ses quatre piliers, la Géorgie prend toutes les mesures qui s'imposent pour éliminer les facteurs de propagation du terrorisme, et ce, dans l'optique de prévenir et de combattre ce fléau et de renforcer la capacité de l'État à le combattre, tout en garantissant le plein respect des droits de l'homme et de l'état de droit.

En outre, la Géorgie est d'avis qu'il lui faut réformer en profondeur son système de lutte contre le terrorisme. Pour ce faire, elle s'appuie à titre prioritaire sur les prescriptions de la Stratégie antiterroriste mondiale. Mon gouvernement a ainsi commencé à élaborer la stratégie nationale de lutte contre le terrorisme et le plan d'action y relatif, qui reflèteront les principes de base de la Stratégie des Nations Unies.

M. Fernández de Soto Camacho (Colombie) (*parle en espagnol*) : Avant de commencer ma déclaration officielle, je saisis cette occasion pour exprimer notre rejet et notre condamnation de l'attentat récemment commis à l'aéroport d'Istanbul en Turquie. Le Gouvernement colombien adresse ses condoléances aux familles des victimes et souhaite un prompt rétablissement aux blessés. La Colombie réaffirme sa solidarité avec le Gouvernement et le peuple turcs.

Malheureusement, des actes, comme ceux qui se sont également produits récemment au Bangladesh, en France et aux États-Unis, entre autres, montrent que ceux qui recourent au terrorisme ne connaissent aucune limite pour ce qui est de s'attaquer aux valeurs et aux principes des États, ainsi qu'aux libertés consacrées et promues par les divers instruments de l'Organisation des Nations Unies. La Colombie condamne et rejette le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, car il ne peut être accepté ni justifié en aucune circonstance. Dans le même ordre d'idées, nous devons insister sur le fait que le terrorisme ne peut pas et ne doit pas être associé à une religion, à une civilisation, à un groupe ethnique ou à une nationalité en particulier.

Ma délégation remercie l'Ambassadeur de l'Argentine, M. Martín García Moritán, et l'Ambassadeur de l'Islande, M. Einar Gunnarsson, ainsi que leurs équipes d'avoir dirigé le processus d'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

La Colombie s'associe à la déclaration que fera le représentant de la République dominicaine au nom des pays membres de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Nous nous félicitons de la présentation du rapport du Secrétaire général (A/70/826), qui décrit les progrès accomplis et les défis que nous devons relever pour mettre pleinement en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

La diversité et la complexité de cette activité criminelle qui ne connaît pas de frontières et qui a démontré qu'elle pouvait affecter des États et des sociétés très différents les uns des autres représentent un défi pour nos pays. Comme nous le rappelle le Secrétaire général dans son rapport, les États font face à l'émergence d'un nouveau type de menaces contre la paix et la sécurité internationales liées au terrorisme. La propagation d'idéologies extrémistes violentes et l'émergence de groupes terroristes alimentée par ces idéologies posent le défi le plus grave.

L'extrémisme violent est un phénomène multiforme, qui échappe à toute définition arrêtée au niveau international. Néanmoins, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, des groupes terroristes comme l'État islamique d'Iraq et du Levant, Al-Qaida et Boko Haram, au cours des dernières années, l'ont utilisé pour promouvoir un discours de haine diffusé dans le monde entier. Ces groupes franchissent constamment les frontières nationales, et c'est pourquoi nous devons resserrer notre coopération pour prévenir leur propagation et les combattre de manière résolue avec l'objectif de limiter leurs moyens d'action dirigés contre nous.

Le Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent proposé par le Secrétaire général (A/70/674) vise à intensifier les efforts faits pour éliminer les conditions propices à la progression du terrorisme et de l'extrémisme violent, en concentrant l'attention sur des étapes antérieures au point d'intervention habituel. Ce message important nous rappelle que nous devons nous employer à limiter les situations pouvant conduire au terrorisme, une idée reprise des examens et processus de haut niveau conduits en 2015, à savoir l'examen réalisé par le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix et le rapport de suivi du Secrétaire général sur l'avenir des opérations de paix des Nations Unies (A/70/357), l'étude mondiale sur la question concernant les femmes et la paix et la sécurité,

et l'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies par un groupe d'experts.

Toutes les activités visant à prévenir et combattre le terrorisme doivent être menées dans le plein et strict respect des obligations prévues par le droit international. C'est une condition *sine qua non* pour que la lutte mondiale contre le terrorisme donne les résultats escomptés.

La Colombie considère que l'attention aux victimes du terrorisme et la protection de leurs droits constituent un pilier fondamental de la défense et de la promotion des droits de l'homme. Il faut écouter les victimes du terrorisme, et les États doivent avoir des mécanismes chargés de protéger et de promouvoir leurs droits et la reconnaissance de ces droits.

Le renforcement des institutions et des capacités nationales, la production et la diffusion de connaissances spécialisées, le partage des expériences et des bonnes pratiques et la présence de mécanismes efficaces d'échange de l'information sont quelques-uns des domaines où nous devons intensifier la coopération internationale, compte tenu du fait que la responsabilité primordiale de la mise en œuvre de la Stratégie incombe aux États.

Le dialogue, la coopération et les efforts concertés sont la base indispensable à une coexistence civilisée débarrassée du fléau du terrorisme. C'est pourquoi, dans le cadre des efforts que nous déployons pour rendre le monde plus sûr, la Colombie réaffirme son engagement à travailler avec tous les États Membres pour assurer la bonne mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

M. Roet (Israël) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à adresser nos condoléances les plus sincères au Gouvernement et au peuple turcs suite à l'attaque qui a eu lieu à Istanbul cette semaine. Toute perte de vie humaine est une tragédie, et toute attaque terroriste doit être fermement condamnée. L'État d'Israël se tient aux côtés des nombreux pays qui doivent faire face au fléau du terrorisme.

Le projet de résolution A/70/L.55, relatif au cinquième examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, est un document important qui concernera tous les États et tous les peuples. Aujourd'hui, à l'Assemblée générale, nous avons une occasion historique d'obtenir des résultats sur la question pressante de la lutte antiterroriste. La plupart des États ont pris part aux négociations en considérant que le

projet de résolution était un moyen d'élaborer une riposte unifiée aux problèmes posés par le terrorisme mondial. Il semble cependant que les États n'avaient pas tous le même objectif en tête s'agissant du projet de résolution. Certains ont cherché à inclure des formulations qui ne feraient que créer des divisions au sein de la communauté internationale au lieu de promouvoir la coopération. De manière étonnante, nous avons vu le représentant de l'Organisation de la coopération islamique saisir une occasion offerte par une des versions du projet de résolution relatif à la lutte antiterroriste pour excuser et légitimer de façon honteuse le terrorisme. Il a avancé que le fait de tuer au nom de « l'autodétermination et [de] la libération nationale ne saurait être qualifié de terrorisme ». Je le répète : le terrorisme au service de « l'autodétermination et la libération nationale ne saurait être qualifié de terrorisme », d'après cette logique absurde. C'est absolument scandaleux.

Hier encore, alors que New York se réveillait, l'État d'Israël a été confronté à deux attaques perpétrées par des terroristes. Hallel Yaffa Ariel, paix à son âme, une fille de 13 ans, profitait de ses vacances d'été comme des millions d'autres enfants dans le monde. Elle se trouvait tranquillement là où un enfant devrait se sentir le plus en sécurité : dans son lit. Elle était endormie quand un terroriste palestinien est entré chez elle et l'a poignardée à mort de manière répétée et avec acharnement. Il y a deux jours seulement, cette fille participait à un récital de danse et, hier, elle était enterrée par son père, sa mère et ses deux sœurs.

Ce matin, alors que nous sirotions notre café en nous rendant au travail, quatre membres d'une même famille ont été la cible de tirs, effectués de sang-froid, alors qu'ils se trouvaient dans leur voiture. Le père a été tué, la mère est gravement blessée et les enfants, dont un n'est âgé que de 1 an, sont tous deux blessés et risquent maintenant de devenir orphelins de père et de mère. Dans cette odieuse réalité, des parents doivent enterrer leur enfant un jour et, le lendemain, des enfants doivent enterrer leur père.

Je voudrais poser la question suivante. Ces meurtres ne sauraient-ils être qualifiés de terrorisme? Les auteurs de ces attaques ne sont-ils pas des terroristes? La vie de Hallel Yaffa, paix à son âme, est-elle moins importante que celle de toute autre personne à Paris, Bruxelles, Istanbul ou Orlando? N'y a-t-il aucune limite à l'impudence de ceux qui essaient de marquer des points faciles sur l'échiquier politique à l'ONU?

L'ONU doit décider si elle veut être un acteur compétent pour régler les problèmes posés par le terrorisme au XXI^e siècle, ou capituler devant les intérêts politiques étroits de certains États. Il est inacceptable d'avoir une définition du terrorisme pour la communauté internationale, et une autre pour mon pays. Ce traitement inégal ne serait certainement pas toléré s'il visait tout autre pays, ou dans tout autre pays.

En tant que groupe uni, il est impératif que nous prenions tous des mesures résolues pour combattre le terrorisme, où qu'il se trouve. Garder le silence ou être distrait par les calculs politiques cachés derrière des projets de résolution donnera le résultat inverse et encouragera nos ennemis. En ce moment même, des groupes terroristes tels que Daech, le Hezbollah, le Hamas, Boko Haram et d'autres dénaturent la justice au nom d'une idéologie dévoyée afin de justifier le meurtre d'innocents. De tels groupes continuent de ridiculiser les valeurs et principes auxquels l'Organisation est si attachée. Ils célèbrent et glorifient la terreur contre des civils. Ils exploitent le sentiment d'insécurité et sont prêts à employer les tactiques les plus violentes et les plus féroces pour atteindre leurs objectifs.

Le terrorisme mondial est une maladie qui intimide nos familles, déracine nos communautés et menace tous les États-nations. Face à la mondialisation croissante, les problèmes deviennent encore plus persistants. Aujourd'hui, il n'a jamais été aussi facile pour une personne ordinaire de se radicaliser. Pour maîtriser le b.a. ba du terrorisme, il suffit d'avoir Internet, un smartphone et un compte YouTube.

À la date de 2015, plus de 30 000 combattants étrangers avaient quitté leur pays et leurs foyers partout dans le monde pour rejoindre Daech et ses semblables en Iraq. Ils sont motivés par des chefs habiles à manipuler, des images abominables et une propagande faite pour les inciter à agir. L'ONU doit prendre d'autres mesures face à cette menace croissante. Nous ne pouvons plus nous satisfaire de projets de résolution dilués, négociés pour aboutir au plus petit dénominateur commun. Si nous voulons élaborer une stratégie antiterroriste efficace, il nous faut être certains de traiter les problèmes réels en jeu. Nous avons besoin d'une stratégie qui unisse, non qui divise, mais aussi d'une stratégie de nature à promouvoir des mesures concrètes sur le terrain. Israël a toujours appelé à une mise en oeuvre équilibrée des quatre piliers mais, malheureusement, nous assistons à des tentatives pour détruire cet équilibre.

Un des problèmes que nous devons encore aborder est celui de l'utilisation de l'infrastructure civile par les acteurs non étatiques et de l'emploi des civils comme boucliers humains. Nous avons reçu de Fallouja des récits effroyables à propos de centaines de civils utilisés comme boucliers humains, la même tactique barbare à laquelle Israël est confronté face au Hamas et au Hezbollah. Dans le sud d'Israël, le Hamas se prépare au prochain cycle de conflit en mettant en place une infrastructure militaire toujours plus puissante et perfectionnée, au-dessus et au-dessous du sol. Le Hamas s'est déjà montré disposé à poster ses lance-roquettes à proximité de la population civile de Gaza, sous les hôpitaux et au voisinage des écoles et des locaux de l'ONU. Le Hamas reconstruit aussi son réseau de tunnels, dont l'unique raison d'être est de pouvoir continuer à poignarder, kidnapper et commettre des attaques terroristes contre des Israéliens.

Vivant sous la menace du Hamas au sud, les Israéliens voient aussi planer le sombre nuage du Hezbollah au nord. Alors que 10 ans se sont presque écoulés depuis la seconde guerre du Liban contre le Hezbollah, la situation ne s'est pas améliorée; elle s'est aggravée. Le Hezbollah a transformé les villages du Sud-Liban en avant-postes de la terreur et en infrastructures militaires. Avant 2006, le Hezbollah avait 15 000 roquettes; aujourd'hui, il en a amassé plus de 130 000. Quel pays représenté à l'Assemblée a plus de 130 000 roquettes? C'est la quantité dont dispose le Hezbollah. La situation est si grave que dans certains villages il y a même plus de dépôts de roquettes que de maisons.

Partout où il y a terreur, l'Iran est présent. L'Iran soutient et finance les opérations et activités du Hezbollah. Le cheminement de ces fonds n'est pas un secret, et les représentants du Hezbollah ne tentent même pas de le dissimuler. Tout récemment encore, le Secrétaire général du Hezbollah, Hassan Nasrallah, a dit :

« Le budget et les fonds du Hezbollah viennent directement de la République islamique d'Iran, et tant que l'Iran a de l'argent nous en aurons aussi. »

Quand des États créent et financent des réseaux criminels qui pratiquent l'incitation et inspirent la terreur, nous devons nous unir pour former un réseau antiterroriste encore plus fort. C'est notre devoir, en tant qu'États Membres, d'éliminer l'un des principaux facteurs qui conduisent au terrorisme, à savoir l'incitation

et l'endoctrinement au niveau mondial auxquelles procèdent des dirigeants politiques, communautaires et sociaux.

Nous regrettons que la Stratégie ne prenne pas en compte l'incitation à la terreur et la glorification du martyr par des dirigeants politiques et religieux – question clef si nous voulons vraiment éliminer le terrorisme. De vrais dirigeants doivent faire ressortir aux yeux de nos enfants et de nos jeunes la sainteté de la vie, et non glorifier la mort. Nos enseignements doivent promouvoir une éducation qui prêche la paix et non la haine, la tolérance et non la violence, la compréhension mutuelle et non le martyr. Si nous ne savons pas utiliser la Stratégie pour combattre ces discours extrémistes pervers et ces réseaux, nous ne faisons qu'ouvrir la porte à davantage de terreur.

M. Thoms (Allemagne) (*parle en anglais*) : L'Allemagne s'associe à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne.

Je voudrais commencer en exprimant nos plus sincères condoléances au peuple et au Gouvernement turcs au lendemain de la récente attaque commise à l'aéroport d'Istanbul. Cet horrible attentat montre une fois de plus que nous devons redoubler d'efforts pour combattre le terrorisme et l'extrémisme violent. La communauté internationale doit s'unir contre les individus qui terrorisent des hommes, femmes et enfants innocents partout dans le monde.

Le terrorisme et la propagation de l'extrémisme violent sont les pires et plus pressantes menaces à la sécurité mondiale auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui. Afin de relever ce défi, il nous faut mener une action forte et unie au niveau international. Au niveau national, les États Membres doivent avant tout adapter leur code pénal de manière à mettre pleinement en oeuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et les normes internationales applicables. Le droit pénal allemand couvre déjà un large éventail d'activités terroristes. Plus important encore, la législation allemande criminalise le fait d'appartenir à des organisations terroristes étrangères et de leur prêter appui. En outre, séjourner dans un camp de formation au terrorisme situé à l'étranger constitue en Allemagne une infraction pénale depuis 2009.

Ces dernières années, l'Allemagne a pris de nouvelles mesures juridiques pour appliquer intégralement les plus récentes résolutions du Conseil de sécurité. Premièrement, une nouvelle disposition

criminalise le fait de voyager dans l'intention de commettre un acte de grave violence mettant l'État en péril ou dans celle de fournir ou suivre une formation à cette fin. Deuxièmement, une loi pénale distincte sur le financement du terrorisme a été adoptée. Financer le terrorisme est maintenant punissable en vertu du droit pénal. Troisièmement, le Parlement allemand a adopté un projet de loi additionnel portant amendement de la loi sur les cartes d'identité; le but en est de prévenir les déplacements de terroristes potentiels qui pourraient poser une menace à l'État.

Si ces mesures juridiques sont le signe d'un progrès dans la lutte contre les terroristes, le terrorisme ne peut être vaincu à long terme par le seul recours à la répression. Il nous faut identifier les causes profondes et analyser les moteurs du terrorisme. Nous devons nous centrer bien davantage sur la prévention afin de garantir que nos jeunes ne soient pas séduits par les dangereuses idéologies du terrorisme. Nous sommes très reconnaissants au Secrétaire général de son plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent, que l'Assemblée générale a déjà accueilli favorablement. Nous aurions souhaité voir une ferme approbation du Plan d'action dans le projet de résolution A/70/L.55, car le Plan d'action voit à juste titre dans la prévention la clef d'une solution durable au problème du terrorisme en prévenant l'incitation au terrorisme et à la radicalisation.

Nous déplorons que les États Membres n'aient pu se mettre d'accord sur un message plus clair les invitant à investir bien davantage dans la prévention du terrorisme et du type d'extrémisme qui peut y conduire. Nous applaudissons l'approche à l'échelle du système définie dans le Plan d'action, qui fait de la prévention de l'extrémisme violent un aspect important de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Nous devons maintenant promouvoir une approche associant tous les États Membres pour appliquer la Stratégie. C'est pourquoi l'Allemagne est en train de donner forme à un plan d'action national visant à promouvoir la démocratie et à prévenir l'extrémisme dans le but de faire en sorte que nos mesures s'accordent mieux ensemble.

Afin que nos efforts portent leurs fruits, l'ONU doit se tenir prête à apporter une riposte coordonnée et cohérente aux complexités et aux défis du terrorisme et de l'extrémisme violent. C'est pourquoi, avec de nombreux autres États, nous avons préconisé une complète refonte du dispositif des Nations Unies de lutte contre le terrorisme, en le plaçant sous une solide direction. Il nous faut créer une structure qui soit à la

hauteur des défis actuels, il nous faut un système de coordination internationale qui considère parallèlement, dans notre lutte antiterroriste, les aspects de stabilisation humanitaire et d'imposition des politiques et des lois. Comme beaucoup l'ont déjà dit aujourd'hui, la lutte contre le terrorisme doit être menée par la communauté internationale sur de multiples fronts, et en combinant bien des outils différents. Il s'agit d'un effort collectif qui durera des années, sinon des décennies. L'Assemblée peut avoir la certitude que l'Allemagne est pleinement déterminée à faire sa part.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise exprime ses remerciements aux cofacilitateurs du cinquième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, le Représentant permanent de l'Islande, l'Ambassadeur Gunnarsson, et le Représentant permanent de l'Argentine, l'Ambassadeur Garcia Moritàn, ainsi que leurs compétentes équipes.

Aujourd'hui, les activités du terrorisme international s'étendent insidieusement et affichent de nouvelles caractéristiques. Les organisations terroristes comme l'État islamique d'Iran et du Levant et Al-Qaida sont mieux organisées, emploient des tactiques plus brutales et se livrent plus fréquemment à des opérations hors de leur pays de base. Les organisations terroristes utilisent de nouvelles technologies, notamment Internet et les médias sociaux, pour lever des fonds, recruter des membres et planifier des activités terroristes, posant ainsi un danger accru. Les forces terroristes et extrémistes diffusent une idéologie terroriste et des idées extrémistes et incitent à la haine, à la discrimination et à la violence, tout cela ayant causé des dommages toujours plus grands.

Cette année marque le dixième anniversaire de l'adoption de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. L'examen de cette stratégie fournit aux États Membres de l'ONU une importante occasion de renforcer la coordination, d'approfondir la coopération et d'intensifier les efforts dans le domaine de la lutte antiterroriste. La Chine se félicite du consensus auquel on est parvenu et de l'engagement pris par toutes les parties de renforcer la coopération internationale dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et de l'application des lois antiterroristes, de combattre l'utilisation d'Internet et d'autres plates-formes pour la propagation des idées terroristes et extrémistes, et d'empêcher les terroristes de revenir dans leur pays.

Un important consensus a été atteint à cet égard et la Chine s'en félicite. Nous espérons que l'Assemblée générale adoptera par consensus le projet de résolution A/70/L.55 sur ce point de l'ordre du jour, afin de créer les conditions nécessaires à une lutte efficace contre le terrorisme. Le terrorisme est l'ennemi commun de l'humanité et représente la menace la plus grave à la paix et à la sécurité internationales. Face aux nouvelles tendances du terrorisme, la communauté internationale doit procéder de façon intégrée, coordonnée et efficace, en s'attaquant simultanément aux symptômes et aux causes profondes. La Chine voudrait faire à cet égard les six propositions suivantes.

Premièrement, il faut faire une place plus large aux efforts politiques et rechercher systématiquement le consensus dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. La communauté internationale doit défendre une norme commune unique en la matière. Tous les actes terroristes, perpétrés au nom de quelque groupe que ce soit, par quelque moyen que ce soit et contre quelque pays que ce soit, doivent être combattus avec détermination. Les opérations internationales de lutte contre le terrorisme doivent reconnaître le rôle de chef de file qui incombe à l'Organisation des Nations Unies et au Conseil de sécurité et respecter les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Le terrorisme ne doit être associé à aucune religion ni à aucun groupe ethnique en particulier.

Deuxièmement, nous devons intensifier nos efforts en matière de prévention et établir des garde-fous à la source. Les États Membres doivent prendre très au sérieux la diffusion des idées extrémistes et violentes par les organisations terroristes ainsi que l'attrait qu'elles exercent sur des jeunes qui, trompés par leur propagande, rejoignent leurs rangs. Si nous voulons éliminer les fondements idéologiques du terrorisme, nous devons également contrer résolument le détournement de doctrines religieuses ainsi que les autres tactiques qui incitent à la haine et à la discrimination et promeuvent la violence et d'autres idées extrêmes.

Troisièmement, nous devons empêcher les terroristes de franchir les frontières, et juguler les flux de financement du terrorisme et la fourniture d'armes. Tous les pays doivent renforcer les contrôles aux frontières et la coopération en matière d'application des lois et contrer efficacement les mouvements transfrontaliers de combattants terroristes étrangers, et en particulier leur retour dans leur pays. La communauté internationale doit prendre des mesures concrètes pour renforcer la

coopération en matière de réglementation financière et tarifier le financement du terrorisme par le biais du trafic de pétrole, des biens culturels et des stupéfiants.

Quatrièmement, nous devons améliorer notre riposte au terrorisme et lutter efficacement contre l'utilisation d'Internet et des médias sociaux à des fins terroristes. Toutes les parties doivent appliquer dans leur intégralité les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale à cet égard, renforcer la réglementation du cyberspace et empêcher les organisations terroristes d'utiliser Internet pour répandre des idées extrémistes, recruter du personnel, mobiliser des fonds, rechercher et acquérir des équipements et du matériel pour leurs attaques, et planifier et mener des activités terroristes.

Cinquièmement, nous devons renforcer la coordination et veiller à la synergie de l'action de lutte contre le terrorisme au sein du système des Nations Unies. L'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme est responsable de la coordination de 38 entités internationales de lutte contre le terrorisme. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme entretient des contacts réguliers avec les États Membres pour faire le point sur la lutte contre le terrorisme. Ces entités antiterroristes offrent des plates-formes importantes pour promouvoir la coopération internationale en la matière. L'ONU doit en exploiter pleinement le potentiel et améliorer la coordination et la division du travail entre elles afin d'en maximiser les résultats et l'utilité.

Sixièmement, nous devons promouvoir le dialogue entre les civilisations et établir un nouveau type de relations internationales. L'ONU et la communauté internationale doivent promouvoir activement le dialogue entre les différentes civilisations et créer les conditions propres à permettre aux différents groupes ethniques, cultures et religions de traiter sur un pied d'égalité, avec respect, et de coexister en harmonie. Tous les pays doivent s'employer à établir un nouveau type de relations internationales fondées sur une coopération où chacun soit gagnant, maintenir un contexte international propice à la paix, à la stabilité et au développement durable et éliminer les conditions qui créent un terreau fertile pour le terrorisme.

En tant que membre important de la communauté internationale de lutte contre le terrorisme, la Chine s'est engagée à lutter contre ce fléau aux échelons national et international. En décembre 2015, elle a ainsi promulgué une loi sur la lutte contre le terrorisme. La Chine entend continuer de prévenir et combattre le

terrorisme conformément à cette loi, et préserver sa sécurité nationale et celle de son peuple, ainsi que ses biens. La Chine continuera de promouvoir activement la coopération multilatérale et bilatérale en matière de lutte contre le terrorisme, en collaboration avec tous les pays afin de faire face aux menaces terroristes et d'apporter ainsi une contribution encore plus importante au maintien de la paix et de la stabilité mondiales.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Il y a 10 ans, nous avons adopté par consensus la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Cela s'est avéré une avancée majeure pour la mise en place d'une riposte mondiale concertée et unifiée à la menace internationale du terrorisme. Cette stratégie demeure aujourd'hui un point de référence indispensable. Toutefois, le terrorisme a évolué, ces 10 dernières années, pour atteindre des niveaux de barbarie et de haine sans précédent. Il suffit de regarder les événements survenus cette semaine en Turquie et ailleurs pour se rappeler que nous ne pouvons absolument pas baisser la garde. Ces attaques soulignent une fois de plus la nécessité d'une riposte internationale unie pour vaincre ceux qui cherchent à porter atteinte à nos valeurs et à s'attaquer à notre mode de vie.

Le projet de résolution A/70/L.55 sur l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, que nous allons adopter cet après-midi, servira de base à la poursuite de nos efforts. Mais je dois être franc : le projet de résolution nous offre l'occasion d'être plus ambitieux et d'en faire plus pour prévenir et faire cesser le terrorisme. Collectivement, nous aurions pu faire davantage. L'ONU doit être plus efficace dans ce domaine; à n'en pas douter, l'ensemble des Membres en profiterait. Je sais que certains regardent tout changement d'un œil sceptique, mais j'invite ceux qui s'y sont opposés durant les négociations à reconsidérer la façon dont nous devons procéder. J'estime qu'il est trois domaines sur lesquels nous devons nous concentrer.

Premièrement, chacun des États Membres doit jouer son rôle pour vaincre le terrorisme et combattre l'extrémisme violent. Cela commence au niveau national. Le Royaume-Uni a promulgué une nouvelle loi, conformément à ses obligations internationales, qui actualise les mesures permettant d'empêcher ceux qui souhaitent rejoindre Daech de sortir du territoire et dote les services de maintien de l'ordre et les administrations locales des pouvoirs nécessaires à la lutte contre l'extrémisme. Nous devons enrayer la propagation des idées extrémistes délétères qui alimentent les

frustrations et encouragent l'isolement et l'intolérance. Nos efforts comprennent une stratégie de lutte contre l'extrémisme, qui vise à lutter contre toutes les formes d'extrémisme. Sur le plan international, le Royaume-Uni joue et continuera de jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre l'extrémisme. Outre notre contribution militaire variée, nous dirigeons, avec les Émirats arabes unis et les États-Unis, la cellule de communication de la coalition internationale qui s'emploie à faire échec à la rhétorique de Daech.

Deuxièmement, l'ONU doit à présent concrétiser la vision et l'ambition proposées dans le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent. Nous avons procédé ensemble à un examen approfondi des idées politiques nouvelles et parfois controversées ayant trait à la prévention de l'extrémisme violent. Si elles sont mises en œuvre, nous pensons qu'elles peuvent aider à protéger les personnes vulnérables contre la radicalisation. Il subsiste encore des désaccords, mais un tel débat ne peut que permettre de renforcer notre compréhension commune de ces défis. C'est pourquoi nous nous félicitons particulièrement du fait que le projet de résolution propose aux États Membres d'envisager d'appliquer les recommandations du Plan du Secrétaire général. Nous faisons également écho aux encouragements adressés à tous les organismes compétents des Nations Unies pour qu'ils mettent en œuvre les recommandations visant à intégrer la prévention de l'extrémisme violent dans leurs travaux.

Troisièmement, nous devons continuer à réclamer une approche plus coordonnée, plus efficace et plus stratégique de la lutte contre le terrorisme de la part de toutes les entités pertinentes des Nations Unies. Au cours des deux dernières années, dans cette enceinte et au Conseil de sécurité, nous avons débattu à maintes reprises de nos priorités, de nos préoccupations, de nos meilleures pratiques et de notre expérience en matière de lutte contre le terrorisme. Chaque État Membre a un point de vue distinct, mais tous sont d'accord pour dire que la lutte contre le terrorisme est une priorité et que l'ONU doit faire davantage. Le Royaume-Uni en tire un message simple : il y a des améliorations à apporter. Nous devons donc examiner de nouveau la question des organes de lutte contre le terrorisme de l'ONU et de la coordination de leurs activités. Nous respectons et apprécions à sa juste valeur le travail réalisé par l'ensemble du personnel de l'ONU, ici et à travers le monde, qui s'emploie à aider les États Membres, à analyser la menace terroriste et à renforcer les capacités

techniques. Ces efforts inlassables font honneur à l'Organisation.

Ils peuvent encore être améliorés par une coordination accrue, afin que tous les organismes des Nations Unies suivent la même direction, pour éviter les doubles emplois et optimiser l'utilisation de nos ressources communes. Ces efforts peuvent être renforcés par une plus grande communication, des messages et lignes directrices stratégiques clairs pouvant trouver un écho dans le monde entier, ainsi que par une coopération resserrée entre les hauts responsables de l'Organisation et leurs homologues au sein des États Membres, de même qu'avec toutes les organisations internationales, régionales et sous-régionales compétentes.

Pourtant, récemment – et aujourd'hui même dans cette salle – nous avons entendu dire que le moment n'était pas encore venu d'apporter des changements de taille au dispositif antiterroriste de l'ONU. Certes, il est essentiel de prendre le temps de débattre comme il se doit, mais nous exprimons respectueusement notre désaccord; l'inaction ne peut être un résultat légitime du présent débat, en dépit de ce que d'autres disent à ce sujet. Nous nous félicitons donc que le Secrétaire général soit prié de tenir des consultations et de présenter, d'ici à mai 2017, des propositions concrètes en vue du renforcement des capacités du système des Nations Unies. Nous attendons son rapport avec grand intérêt.

Je tiens enfin à remercier moi aussi les cofacilitateurs de l'examen, les Ambassadeurs de l'Islande et de l'Argentine, d'avoir mené ce processus avec professionnalisme, patience et efficacité. Nous n'aurions pas pu obtenir ce résultat sans leurs efforts inlassables et ceux des experts de leurs équipes.

M. Drake (Canada) : L'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, 10 ans après son adoption, est l'occasion de faire le bilan des efforts que la communauté internationale a déployés au cours de la dernière décennie. Nous avons certainement fait des progrès dans plusieurs domaines. Cependant, malgré ces avancées, le terrorisme mondial s'est intensifié et ses conséquences aggravées. Pour quelle raison la menace globale a-t-elle continué de croître malgré l'amélioration de notre capacité à repérer les terroristes et à les combattre? Il n'y a pas de réponse simple à cette question complexe mais le Canada est d'avis qu'une partie du problème réside dans l'orientation de nos efforts, jusqu'à récemment axés principalement sur les mesures sécuritaires et réactives. Nous sommes maintenant plus

sensibilisés à l'importance de renforcer les efforts axés sur les dimensions sociales et de gouvernance pour prévenir l'apparition d'un extrémisme violent.

En 2006, nous avons convenu que la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies devrait avoir quatre piliers, dont chacun est essentiel au succès de l'ensemble. Cependant, la mise en œuvre des piliers n'a pas été la même pour chacun d'eux. Le Secrétaire général a cherché à rétablir l'équilibre au moyen de son plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent. Le Canada soutient fermement cette initiative. Comme nous l'avons établi au cours des derniers mois, ici, à New York, à Genève et ailleurs, nous ne réussirons à mettre fin à la propagation de l'extrémisme violent que lorsque nous aurons éliminé les conditions qui mènent à sa montée.

(l'orateur poursuit en anglais)

J'insiste sur le fait que le Canada est convaincu et sait par expérience que l'extrémisme violent ne se limite pas à une région, religion, nationalité, culture, ethnie donnée ou à tout autre marqueur particulier. L'extrémisme violent se manifeste dans toutes les cultures et toutes les régions. Je tiens également à souligner que rien ne peut jamais excuser ni justifier un acte de terrorisme. Le Canada a également constaté que pour lutter efficacement contre l'extrémisme violence, il faut travailler de la base vers le sommet avec les populations locales et la société civile afin de bâtir des sociétés résilientes dans un climat de pluralisme pacifique. L'appui à l'autonomisation des jeunes et des femmes, préconisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2242 (2015), est déterminant pour ces efforts.

C'est aujourd'hui la fête nationale canadienne. Ce jour, nous célébrons la diversité de notre société, source de force. Une gouvernance responsable, dont personne n'est exclu et qui respecte la diversité et les droits de tous les membres de la société favorise le pluralisme pacifique, la cohésion sociale et la participation constructive des personnes et groupes à la vie en société. C'est très pertinent pour nos débats d'aujourd'hui. S'agissant de l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, 10 ans après son adoption, le Canada tient d'abord à remercier les Ambassadeurs de l'Islande et de l'Argentine ainsi que leurs équipes de leurs efforts inlassables et de leur détermination à parvenir à un document de consensus. Nous espérons que le projet de résolution A/70/L.55 sera adopté par consensus plus tard dans la journée.

Nous nous félicitons que l'Assemblée générale prenne note, dans le projet de résolution, du Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent et de ses recommandations, ce qui marque une avancée. Le Canada est prêt à travailler avec l'ONU et d'autres pour faciliter la mise en œuvre de ces recommandations. Néanmoins, même si le texte respecte un équilibre négocié, comme d'autres, le Canada regrette que l'Assemblée n'ait pas été en mesure de convenir d'une formulation pour de nombreux domaines importants dans lesquels nous considérons qu'une action mondiale est possible et nécessaire.

Nous regrettons que la version finale du projet de résolution n'ait pas été davantage simplifiée pour assurer une clarté et un équilibre entre les piliers de la Stratégie. Nous aurions souhaité voir une formulation plus vigoureuse concernant la promotion du rôle et des droits des femmes et des jeunes, et espérons une plus grande clarté s'agissant de la voie à suivre pour la réforme du dispositif antiterroriste de l'ONU afin de mieux coordonner l'action antiterroriste et de lutter contre l'extrémisme violent. Nous espérons que le prochain Secrétaire général s'attellera aux propositions relatives au dispositif antiterroriste demandées dans le projet de résolution. Le Canada continuera d'appeler au niveau international – à l'ONU et ailleurs – à l'adoption des mesures critiques qui s'imposent dans le cadre de cet effort mondial. L'ONU doit rester un lieu de discussion clef pour unifier la communauté internationale et s'attaquer à cette question essentielle, et le Canada continuera de s'employer pleinement à assurer la bonne application de la résolution qui sera adoptée.

M. Tsymbaliuk (Ukraine) *(parle en anglais)* : Je tiens d'abord à adresser nos condoléances les plus sincères au Gouvernement turc et aux familles des victimes de l'abominable attaque terroriste qui a frappé Istanbul.

Le cinquième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies marque une avancée importante en ce qu'il met en avant les nouvelles menaces et l'évolution des tendances en matière de terrorisme international. Il propose des moyens d'améliorer la mise en œuvre de nos obligations communes au titre des quatre piliers de la Stratégie pour assurer une lutte antiterroriste plus durable et plus efficace ainsi que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le cadre de la lutte contre cette menace, et de s'attaquer aux causes profondes de sa propagation.

Nous tenons à saluer les efforts dévoués des cofacilitateurs de l'examen, les Ambassadeurs de l'Argentine et de l'Islande ainsi que de leurs équipes, en vue d'obtenir le meilleur accord possible sur le projet de résolution A/70/L.55, un texte équilibré qui vient couronner l'examen de la Stratégie, 10 ans après son adoption. Nous déplorons cependant le fait que le document que nous allons adopter plus tard aujourd'hui ne puisse pas vraiment être qualifié de texte ambitieux et qu'il ne rende pas bien compte des grandes évolutions et avancées dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent compte parmi ces progrès et nous l'avons appuyé, aussi bien dans le cadre de la séance de l'Assemblée générale consacrée à cette question en février qu'à la Conférence sur la prévention de l'extrémisme violent, tenue en avril à Genève.

À notre avis, il n'a pas été pleinement tenu compte des conclusions et recommandations du Plan d'action dans la préparation du projet de résolution A/70/L.55. Traiter à temps les facteurs sous-jacents qui offrent des occasions de prospérer à l'extrémisme violent, et ultérieurement au terrorisme, avec l'apport de moyens militaires, peut devenir une solution viable pour en finir avec les explosions actuelles de cette menace à travers le monde.

Nous estimons que les invasions militaires et les conflits internationaux prolongés et non réglés comptent parmi les principaux facteurs à l'origine des activités extrémistes et terroristes violentes. L'Ukraine, au contraire de tous les autres pays, est la cible d'une agression de la Fédération de Russie, qui a commencé en février 2014 avec l'occupation de la Crimée et s'est poursuivie par une agression militaire dans le Donbass, à peine dissimulée par les formations terroristes fantoches des prétendues Républiques populaires de Donetsk et de Luhansk; elle prend donc au sérieux la menace posée par l'extrémisme violent et le terrorisme. Il est indéniable que la composante terroriste de la guerre non déclarée de la Russie contre l'Ukraine est clairement visible et qu'elle est devenue un important phénomène dans la vie quotidienne des zones occupées de la partie orientale de l'Ukraine.

La communauté internationale a été témoin de nombreux actes terroristes dans les zones occupées de l'Ukraine, en particulier du nombre massif d'assassinats et de prises d'otage, du tir qui a abattu l'appareil civil de la Malaysian Airlines (vol MH17), et des feux d'artillerie

visant la population civile de villes ukrainiennes, cela malgré les accords de Minsk relatifs à un règlement pacifique du conflit. Il est aussi devenu évident que la Russie s'est discréditée en tant que partenaire international prévisible et fiable en raison de ses efforts pour exporter le terrorisme en Ukraine. Parmi les faits portés à l'attention de la communauté internationale, dans le cadre tant de l'ONU que d'autres organisations internationales et régionales, il faut citer la fourniture continue d'armes aux terroristes, l'organisation de leur recrutement et de leur formation sur le territoire russe, et leur transfert dans l'est de l'Ukraine afin de renforcer la capacité militaire des terroristes locaux.

L'Ukraine a également soumis ces informations à titre national pour le rapport du Secrétaire général sur l'application de la Stratégie antiterrorisme mondiale des Nations Unies (A/70/674). À notre grand regret, le rapport de cette année ne contient pas une annexe sur les efforts déployés par les États Membres pour faire progresser la Stratégie. Nous espérons que la Fédération de Russie entendra l'appel lancé dans le projet de résolution à s'abstenir d'organiser, de faciliter, de financer, d'encourager ou de tolérer des activités terroristes ou d'y participer, et à cesser d'utiliser son propre territoire pour la formation de terroristes et la préparation ou l'organisation d'actions terroristes en Ukraine. Ce faisant, la Fédération de Russie retrouvera la voie d'activités normales et pacifiques, se comportant non comme un État-bandit, mais comme un partenaire apprécié de la communauté internationale. Cela contribuera sensiblement à la mise en oeuvre de la Stratégie.

Nous reconnaissons pleinement le rôle clef des Nations Unies s'agissant de prévenir et de contrer les activités terroristes. Assurer une application effective de la Stratégie suppose une coopération plus étroite entre les États Membres et tous les organes et organismes du système des Nations Unies impliqués dans la lutte antiterroriste. Mais les organisations terroristes actuelles, comme l'État islamique d'Iraq et du Levant et Al-Qaida, sont une menace non plus régionale, mais mondiale qui lance un défi à la paix et la sécurité internationales. Pour y répondre, il faut renforcer encore la coopération et la cohésion des activités antiterroristes des Nations Unies touchant les quatre piliers de la Stratégie, tant au Siège que sur le terrain.

Nous sommes déçus que le Secrétariat n'ait offert aucune proposition réalisable. C'est un signal décourageant pour l'ensemble des États Membres.

De plus, vu l'immobilisme de plusieurs délégations, un ajustement du dispositif de lutte antiterroriste des Nations Unies, conformément à la décision de l'examen en cours, a été remis à plus tard. Comme la majorité des représentants l'ont proposé durant les négociations sur le projet final du document issu de l'examen et au cours de ces débats, nous aussi préférierions nommer un coordonnateur de haut rang qui serait chargé de l'application de la Stratégie mondiale. Cela répondrait pleinement à l'approche intégrée à l'échelle du système qui est proposée, en vertu de laquelle un fonctionnaire qui « mènerait tout à la baguette » garantirait que l'Organisation est capable de fournir une planification stratégique et une gestion à grande échelle de ses programmes visant à contrer le terrorisme et prévenir l'extrémisme violent, de conduire une analyse solide des menaces du terrorisme, d'évaluer les vulnérabilités des États Membres et de superviser l'acheminement d'une assistance technique dans ce domaine. Le dispositif antiterroriste de l'ONU serait donc capable de tenir bon face aux défis actuels lancés par le terrorisme et de fournir aux États Membres l'aide internationale nécessaire, notamment en mobilisant les ressources requises pour de tels projets.

Nous espérons que des options détaillées concernant les dispositions institutionnelles seront proposées d'ici à mai 2017 pour prompt examen par l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session.

Je voudrais pour conclure ma déclaration assurer encore une fois l'Assemblée de la détermination de l'Ukraine à appuyer des efforts mondiaux visant à lutter contre le terrorisme international et à accroître l'efficacité du système des Nations Unies à cette fin.

M. Alhakim (Iraq) (*parle en arabe*) : Ma délégation salue les efforts inlassables des cofacilitateurs, le Représentant permanent de l'Islande et le Représentant permanent de l'Argentine, et de leurs équipes d'experts pour rapprocher les positions durant le cinquième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Nous nous associons à la déclaration prononcée antérieurement par le Représentant de l'Arabie saoudite au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

Étant donné son caractère transnational et ses formes et manifestations multiples, le terrorisme affecte de bien des manières la vie de tous, tandis que son caractère international pose un difficile problème au cadre juridique et moral qui sert de guide à la

communauté internationale. Aujourd'hui, l'Iraq défend ce cadre juridique et moral au nom d'autres pays dans le monde entier. Le nombre de victimes du terrorisme en Iraq, de 2003 à 2016, a atteint environ 177 000 – des martyrs. Daech et d'autres groupes terroristes ciblent les diverses composantes de la population iraquienne, dans le but d'affaiblir la stabilité du pays, de défaire l'unité nationale, de semer la discorde entre les Iraquiens et de répandre des idées extrémistes qui vont à l'encontre des préceptes de l'islam et de l'humanité.

Notre expérience dans la lutte contre le terrorisme nous conduit à réaffirmer l'importance de la coopération internationale et du respect de leurs engagements par les États Membres conformément aux résolutions 2170 (2014), 2178 (2014), 2199 (2015) et 2253 (2015) du Conseil de sécurité, concernant la prévention du financement général et du financement logistique des groupes armés de Daech, ainsi que le trafic du pétrole, des armes et des biens culturels en Iraq et en Syrie.

La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a dressé le bilan des besoins prioritaires à couvrir en Iraq sur les plans juridique, opérationnel et institutionnel dans la lutte contre le terrorisme, concluant qu'il fallait allouer des fonds pour renforcer nos capacités de lutte antiterroriste. Nous appelons la communauté internationale à mettre effectivement à disposition ces ressources financières pour renforcer les capacités opérationnelles et techniques de l'Iraq en matière de lutte contre le terrorisme.

Nous exhortons également la communauté internationale à fournir, au maximum de ses possibilités, une aide à la réinsertion et à la réintégration des victimes du terrorisme et de l'extrémisme violent, au moyen de programmes de formation et de réadaptation visant à leur permettre de surmonter les séquelles des traumatismes physiques et psychologiques subis. Nous nous félicitons des dispositions figurant dans le projet de résolution A/70/L.55 dont l'adoption est prévue cet après-midi, et notamment du rôle de premier plan qu'il accorde aux victimes du terrorisme dans la lutte contre les idéologies extrémistes violentes.

Les groupes terroristes violents comme Daech commettent les actes les plus odieux de destruction et de massacre au nom de l'islam, alors que l'islam n'a rien à voir avec leurs idées et leurs actes honteux. Il est de la responsabilité de l'ONU d'identifier, dans le cadre du Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent, les sources de ces idéologies extrémistes, et d'informer les États Membres

des mécanismes juridiques à appliquer pour éliminer cette idéologie takfiriste dévoyée, et ce, à l'aide de la participation des États Membres et du clergé, afin de contrer les discours extrémistes qui alimentent le terrorisme à l'échelle locale et mondiale, tout en tirant parti des meilleures pratiques et des enseignements tirés de l'expérience.

En conclusion, ma délégation appuie le cinquième examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et se félicite de l'adoption prévue

aujourd'hui du projet de résolution A/70/L.55, ainsi que de la référence qu'elle contient au Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent. L'Iraq, l'un des pays les touchés, et le plus directement, par le phénomène de l'extrémisme violent, dont le terrorisme international est une importante cheville ouvrière de par le monde, entend travailler en coordination avec les États Membres et l'ONU à la mise en œuvre du Plan d'action.

La séance est levée à 13 h 5.